



CONTRIBUTION

Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes

DECEMBRE 2020



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le CESER « **au cœur des territoires** » a la volonté d'être à la fois présent et interlocuteur privilégié des acteurs de nos territoires et courroie de transmission des remontées de terrain aux décideurs politiques.

Notre institution a notamment une longue pratique de la problématique de l'aménagement du territoire en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a consacré beaucoup de temps à la définition d'une **ambition régionale**, notamment à travers le SRADDET. (Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Avec cette contribution, l'objectif est de prolonger cette analyse en allant au plus près des réalités locales, des territoires et de leur vécu. Pour cela, en plus des recherches menées par historiens et économistes tendant à donner une vision des racines, des ressources et des marqueurs qui font une Région, la Commission 4 a mené un travail novateur, avec l'aide des conseillers du CESER, afin de capter les ressources et les réseaux d'acteurs qui créent et tissent aujourd'hui nos territoires.

Comment ancrer au mieux le développement local en Auvergne-Rhône-Alpes, au prisme des préoccupations et des réalités de nos territoires ?

Au cœur de la crise que nous connaissons, le fait de s'appuyer sur la diversité des ressources et les dynamismes de nos territoires permet de détecter les capacités de rebond et de créer les solidarités nécessaires à la cohésion régionale.

Grâce à cet ensemble de témoignages, la Commission 4 « Territoires, transports, numérique » du CESER est en mesure de délivrer un certain nombre de suggestions à destination du Conseil régional comme de tout autre décideur public.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

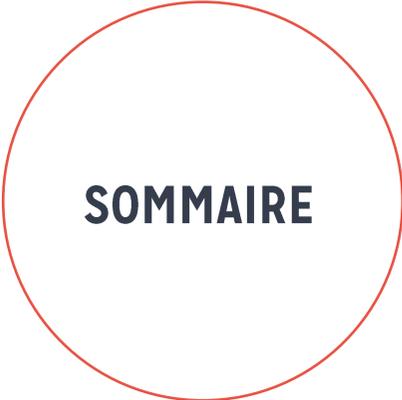
CONTRIBUTION

2020-15



Président de la Commission 4

M. Jean-Raymond MURCIA



SOMMAIRE

Introduction7

L'ADN des territoires : essai de formulation 10

Auvergne-Rhône-Alpes, LA région française la plus riche de la diversité de ses territoires 10

▸ Des dynamiques de territoires enregistrant tout le bénéfice d'une position régionale à la fois remarquable sur le continent européen mais menacée depuis l'élargissement de l'Union..... 11

▸ Des dynamiques locales liées à des formes fort diverses de relief, qui ont façonné de multiples communautés de destin..... 11

▸ Des dynamiques pour valoriser une mosaïque de milieux naturels..... 12

▸ Des dynamiques de peuplement contrastées 12

▸ Des dynamiques économiques riches de leur diversité..... 14

▸ Quelle résultante de ces différentes dynamiques ? 17

▸ Pour valoriser ces dynamiques, le CESER a formulé dès 2017 une proposition de vision globale pour Auvergne-Rhône-Alpes..... 18

Témoignages sur un échantillon de territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et leur ADN : études de cas..... 20

▸ Un diagnostic à partir d'une myriade de marqueurs et ressources pour les territoires appréhendés..... 22

▸ Quelle activation des marqueurs et ressources des territoires par les réseaux d'acteurs ?..... 32

POLITIQUES TERRITORIALES DE LA REGION ET PRISE EN COMPTE DES REALITES LOCALES 40

Les politiques territoriales de la Région menées à l'échelle intercommunale et communale..... 41

▸ Une politique de droit commun : les parcs naturels régionaux..... 41

▸ Les contrats de territoires spécifiques..... 42

▸ Une politique volontaris-te : les contrats Ambition Région et les bonus ruralité et bourgs centres 42

Les Pactes Région signés avec quatre Départements en difficulté structurelle 44

Le volet territorial des contrats de plan Etat-Région..... 45

Le SRADDET, un outil à valoriser pour appréhender les spécificités territoriales.....	45
Pour une intelligence collaborative au service du développement des territoires.....	47
1. Centrer le développement territorial sur le développement de l'humain.....	49
2. Placer le projet de territoire, à une bonne échelle, au cœur du développement.....	49
3. Intégrer véritablement la société et ses représentations pour construire les projets.....	50
4. Contractualiser sur des projets à effet levier, avec le souci du sur-mesure et de l'innovation.....	50
5. Renforcer l'ingénierie stratégique et opérationnelle, en s'inspirant des anciens contrats Auvergne plus.....	52
6. Actionner plusieurs leviers de coopération territoriale.....	52
7. Favoriser une dynamique des réseaux d'acteurs (associations, entreprises, services publics) au bénéfice des territoires.....	52
8. Considérer le travail collaboratif numérique.....	53
9. Porter à connaissance les bonnes pratiques.....	53
10. Optimiser la responsabilité d'une Région animatrice en matière d'aménagement du territoire.....	54
Conclusion.....	55
Bibliographie.....	56
Glossaire.....	58
Contributeurs.....	59
Remerciements.....	61
Déclaration des groupes.....	63
Résultats des votes.....	69
Contacts.....	76



SOMMAIRE



Introduction

Contexte

La question de l'aménagement du territoire est traitée depuis fort longtemps par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, et avant lui par les CESER des ex Régions Auvergne et Rhône Alpes. Le CESER a notamment souligné à maintes reprises concernant les territoires combien le SRADDET doit être considéré comme la boussole pour l'action publique.

Il restait à traduire le foisonnement, la complexité et la richesse des spécificités géohistoriques de chacun des territoires, au plus près des réalités du terrain ; les approches locales ne pouvant pas être toutes fondues dans les approches globales, nécessaires mais insuffisantes. Telle est l'approche innovante que tente cette contribution. Il a ainsi été entrepris une longue recherche de définition de la notion de territoire et d'une méthode appuyée sur les expériences de terrain d'experts extérieurs ou de membres du CESER pour traiter les spécificités de ces territoires en Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif

La contribution vise à caractériser les territoires par un « ADN » de marqueurs et de ressources, ainsi que de dynamiques et réseaux d'acteurs. Elle propose ensuite des questionnements pour éclairer d'éventuelles potentialités d'efficacité collective de toutes les briques territoriales pour contribuer à la construction de chaînes de valeur et d'une communauté régionale de destin.

La crise sanitaire n'a fait qu'accroître l'importance de rechercher un tel objectif : le CESER partage avec l'économiste Olivier BOUBA OLGA (Eloge de la diversité, ...) l'intérêt d'appréhender les ressources et compétences dans les territoires pour les mobiliser ou remobiliser de façon à s'adapter lors des crises par des actions sur mesure.

Enjeux

Comprendre les territoires suppose un préalable : s'entendre sur ce qu'est un territoire.

La Commission s'est forgé peu à peu la conviction qu'il s'agit d'un espace de production de l'humain sur la base des forces et projets d'acteurs en réseau ; ceci même s'il est vrai que le milieu naturel participe à la structuration de l'espace. Alberto MANAGHI, architecte et urbaniste italien, parle du fruit d'une union amoureuse entre nature et culture. Et Daniel NORDMANN qualifie le territoire d'espace produit culturel, sans évoquer la nature.

Rassembler les motivations locales, développer des valeurs humaines dans un espace d'action constituent le fait majeur par rapport à toute question de périmètre physique ou administratif, à considérer comme un des ingrédients

Les espaces des territoires ne sont pas intangibles tant ils sont liés aux systèmes de réseaux impactés par l'évolution des mobilités. De plus, ils sont à géométrie variable et sont parfois emboîtés les uns dans les autres, au sein d'une même vallée, ou parfois englobent au contraire tout un massif.

En outre, la question du temps long est primordiale. Il faut considérer la stratification des épisodes historiques de vécu, de savoir, et de mémoire. André GROBOZ, historien en urbanisme, compare le territoire à un palimpseste, c'est-à-dire à un texte sans cesse raturé et réécrit. P INGELLINA estime pour sa part nécessaire d'inscrire passé, présent et avenir : le territoire est le lieu hérité du passé et est également source de projet et d'innovation par le projet. Pour Jordi BORJA, chaque évolution de territoire mobilise histoire, potentialités et aspirations.

Pour le CESER, ce qui fait sens pour un territoire, c'est bien sa capacité à capitaliser les acquis et les potentiels pour développer une dynamique de projet rassembleur et structurant, en bref pour constituer un espace de projet.

Au plan régional, la recherche de ce qui peut faire mieux système entre les espaces de projet peut contribuer à façonner le fait régional. Celui-ci ne se décrète jamais. Il fait appel à l'évolution des mentalités, et ne pourra qu'être la résultante d'un lent processus initié depuis la fusion en 2016 des ex Régions Auvergne et Rhône-Alpes. Le CESER aura fait œuvre utile si la présente contribution concourt à la construction patiente d'une communauté de destin pour peser davantage demain en Europe.

Questions

Comment en s'appuyant sur l'ADN des territoires mettre en mouvement ou améliorer leur dynamique ?

Comment susciter et accompagner des réseaux d'acteurs pour développer l'attrait des territoires ?

Comment mobiliser les réalités du terrain au bénéfice du collectif ?

Comment construire autour des territoires et leurs réseaux un terreau de stratégies ?

Démarche

La démarche pour détecter et valoriser les spécificités locales supposait de la part de la commission une acculturation sur un échantillon assez foisonnant de territoires, en évitant la poursuite du mirage de l'exhaustivité. Il serait en effet illusoire et futile de s'attaquer à un EVEREST encyclopédique revenant à la réalisation de nombreuses thèses de doctorat dans de nombreuses disciplines en sciences humaines (géographie, histoire, sociologie, économie, sciences politiques, ...) sans pour autant que ce travail titanesque soit utile aux décideurs auxquels le CESER doit s'adresser prioritairement. Il fallait au contraire repérer des clefs de compréhension des territoires pour mobiliser au mieux leurs forces et leurs énergies et pour les valoriser par des transversalités et des effets levier.

La Commission a bénéficié des échanges au plan régional et surtout d'études de cas locaux, très concrets, avec de nombreux historiens et des acteurs économiques de territoires. Elle a engagé un processus inédit de présentations des territoires par des membres volontaires du CESER, apportant une expérience dans au moins un territoire de chacun des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Un autre apport inédit et de grande qualité fut celui des quatre directeurs des agences d'urbanisme, sur les dynamiques et relations en Auvergne-Rhône-Alpes et sur le fait régional.

Dans une première partie de la contribution, le CESER cherche à formuler un « ADN » des territoires, espaces de production de l'humain

Dans une seconde partie, le CESER fait le point sur les politiques territoriales déjà menées par la Région et sur leur prise en compte des réalités locales.

Dans la troisième partie, il formule des suggestions pour dynamiser le système, en s'interrogeant sur les deux niveaux de la vision stratégique et de l'action.



Auvergne-Rhône-Alpes, LA région française la plus riche de la diversité de ses territoires

Si on analyse dans leur dynamique les principales composantes de la géographie d'Auvergne-Rhône-Alpes, le premier marqueur qui s'en dégage est l'extrême diversité qui enrichit ce territoire à la taille d'un pays

Le CESER s'appuie, pour illustrer ce fait, sur de nombreuses sources, notamment :

- la synthèse de l'état des lieux du SRADDET, présentée dans le rapport d'objectifs du Conseil régional voté début 2020 et désormais validé par arrêté préfectoral,
- les multiples analyses et positions déjà exprimées par le CESER depuis des années en matière d'aménagement des territoires,
- les agences d'urbanisme, dont les 4 directeurs se sont exprimés en commission le 4 juin 2020.

On constate plusieurs dynamiques des territoires de la région, dans plusieurs domaines :

- La position géographique
- Le relief
- Les milieux naturels
- La démographie
- L'économie



L'ADN des territoires : essai de formulation

Le CESER souhaite en premier lieu rappeler combien Auvergne-Rhône-Alpes est dotée de particularités exacerbées, et ceci en dynamique.

Il apporte ensuite un croisement des regards des représentants de la société civile sur cette mosaïque de territoires pour en appréhender les « ADN » définis comme des ressources et marqueurs différenciants.

Il s'interroge enfin sur les capacités de résilience face à l'adversité et de rebond, ou au contraire de léthargie, notamment lors des mutations sociologiques des populations ou des mutations économiques.

Pour bâtir sa méthodologie, la Commission a été éclairée par plusieurs apports de MM Jean MOCHON, Jacques PERRAT, Nicolas MILLET et tout particulièrement de Laurent RIEUTORT.

► Des dynamiques de territoires enregistrant tout le bénéfice d'une position régionale à la fois remarquable sur le continent européen mais menacée depuis l'élargissement de l'Union

Depuis l'Antiquité, voire depuis la sédentarisation néolithique, Auvergne-Rhône-Alpes occupe une position favorable dans les courants d'échange européens, position dont il convient de tirer parti pour une métropolisation réussie.

Le CESER a rappelé à maintes reprises combien l'ensemble des bassins d'activité - et surtout les plus isolés - peuvent accroître leurs opportunités de développement s'ils accèdent aux fonctions majeures dites métropolitaines. Ils ont l'opportunité de le faire par les têtes de réseau que sont les métropoles fonctionnelles construites depuis la Renaissance :

- de manière assez intense et continue dans le bassin lémanique,
- moins intensément et avec des fortunes plus changeantes dans la région lyonnaise.

Le CESER a observé combien aucun territoire ne se trouve exclu a priori pour saisir cette chance ; ceci sans tomber cependant dans une forme de naïveté sur un hypothétique « ruissellement » de la richesse qui pallierait toute absence de créativité locale.

Toutefois, cette position géographique favorable est aujourd'hui menacée depuis une vingtaine d'années par le glissement vers l'Est du centre de gravité du

continent. Le CESER a ainsi recommandé que l'atout logistique, qui représente 12,5 % des surfaces nationales, soit conforté sans cesse. De même, il appelle sans relâche un effort à mobiliser pour valoriser les corridors de développement au bénéfice du Grand Sud Est. L'accent doit à ce titre être porté sur la réalisation des maillons manquants des réseaux internationaux, par exemple en dénouant les nœuds lyonnais - ferroviaires ou autoroutiers - pour retrouver un véritable carrefour fluide et désenclaver les zones plus isolées. Le CESER souhaite que soient réalisées notamment la liaison ferroviaire transalpine ou la liaison Paris Orléans Clermont Lyon ; c'est bien à tous les territoires sans exclusive d'Auvergne-Rhône-Alpes que ces projets sont essentiels pour dégager des opportunités d'adaptation plus rapide aux mutations, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. Le CESER a souvent rappelé combien de tels objectifs ne sont pas acquis et constituent un combat

► Des dynamiques locales liées à des formes fort diverses de relief, qui ont façonné de multiples communautés de destin

On relève une dominante de paysages aux deux tiers montagnards, encadrant les plaines des axes fluviaux de Saône Rhône, de la Loire, de l'Allier.

Ces montagnes sont elles-mêmes très différenciées entre l'Est marqué par les vallées glaciaires pénétrantes des Alpes du Nord et du Jura, et l'Ouest ou le Sud plus accidentés : dans le Massif central et les Alpes du Sud, les temps d'accès aux équipements de vie courante sont accrus, particulièrement dans les zones rurales de faible densité très dépendantes de la route et de la voiture.

Ce relief montagnard a façonné au cours de l'histoire des communautés hétérogènes d'hommes et d'activité, longtemps très implantées dans les hautes vallées. Les montagnards se sont toujours adaptés à la rudesse du milieu. Ils étaient toujours en mouvement, en transhumance ou franchissant des cols même à haute altitude. Il demeure aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les plaines et plus singulièrement dans les massifs, l'atout parfois mal connu, avec des spécificités propres à chaque territoire, d'un substrat de traditions et de savoir-faire. Ceci a souvent permis l'adaptation aux mutations voire un « rebond » lors des crises. La crise sanitaire de 2020 en sera-t-elle un nouveau révélateur ?

► Des dynamiques pour valoriser une mosaïque de milieux naturels

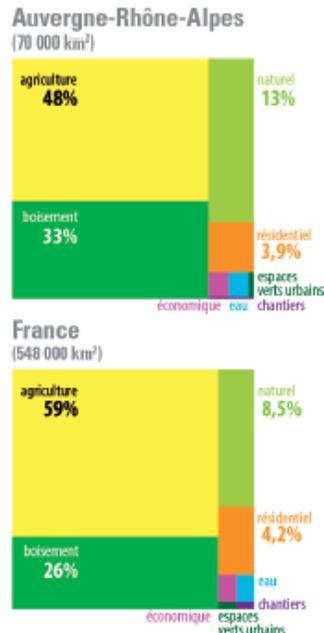
Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une marquetterie de paysages naturels remarquables.

En raison de son caractère montagnard, l'espace d'Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement marqué par sa couverture forestière (33 % contre 26 % en moyenne nationale) et ses espaces naturels (13 % contre 8,5 % en moyenne nationale). La région est favorable à une biodiversité très riche, en raison de la combinaison des formations géologiques, des climats, des étagements de la végétation, des expositions au soleil ou au vent, des diversités hydriques, des sols, et des capacités de développer une multitude d'écosystèmes. De nombreux habitats naturels à enjeux parfois très fragiles sont présents, qu'il s'agisse des zones humides, des pelouses, de la forêt ou du bocage.

Le CESER a souligné dans ses contributions et avis combien il importe de préserver, conforter et valoriser toutes les richesses de ce patrimoine naturel, à l'aide de l'armature écologique des trames verte, bleue et noire, mais aussi en relevant les défis liés aux risques climatiques et naturels.

Des problématiques comme celle de la ressource en eau sont à traiter à une échelle la plus globale. Cependant, pour s'adapter au changement climatique, le SRADDET relève aussi l'intérêt d'une gestion systémique multiniveaux mettant en réseau les bonnes pratiques locales de tous les territoires. Le modèle initié dans les Alpes par des scientifiques et des acteurs locaux est indiqué dans le document d'objectifs du SRADDET (p. 24) (cf. réseau de territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels).

Répartition de l'occupation des sols



Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover, 2012

Extrait ATLAS INSEE TOME 2 p6

Le CESER n'a pas cessé de demander sa maîtrise, sauf à pénaliser les milieux naturels, les espaces agricoles, le développement économique et à compromettre la réussite de la métropolisation ; ceci même si l'INSEE rappelle que les surfaces artificialisées n'occupent que 5 % de l'espace régional.

► Des dynamiques de peuplement contrastées

Variation population annuelle de 1968 à 2015

Sur 11 % de la superficie de l'hexagone, sont présents en Auvergne-Rhône-Alpes 12,3 % de la population métropolitaine (8 millions d'habitants soit l'équivalent de la population de la Suisse) sur une superficie comparable à l'Irlande. Selon l'INSEE, la croissance de la

population place Auvergne-Rhône-Alpes au 4ème rang des régions françaises les plus dynamiques ; ceci au bénéfice de l'axe Rhône-Saône, du sillon alpin ou de la Limagne. C'est une des rares régions où les évolutions reposent de manière équilibrée sur l'excédent des naissances sur les décès, sur un solde migratoire positif dans les aires urbaines sur l'axe Genève-Clermont comme dans des communes rurales de l'Ouest ou de la Drôme du fait des retraités.

Les évolutions démographiques y sont particulièrement contrastées et graduées, depuis le Francogenois en plus forte progression en France jusqu' au Cantal ou au Pays de Montluçon en déprise.

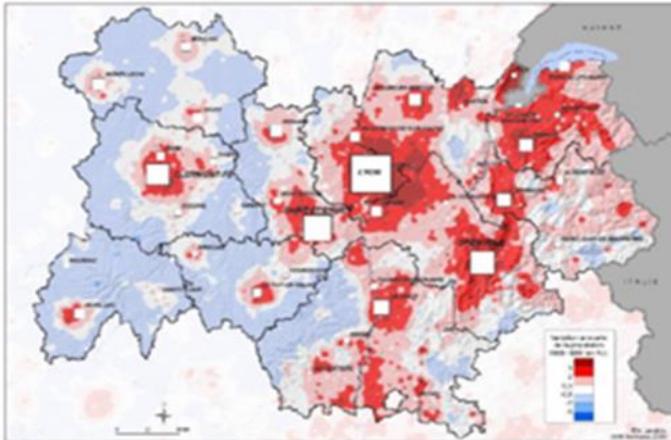
Auvergne-Rhône-Alpes est remarquable par la hiérarchisation d'un maillage de 21 aires urbaines de plus de 50 000 habitants, avec un ensemble régional unique en France de quatre aires métropolitaines, indispensables mais dont il serait illusoire de tout attendre, et des villes moyennes dont le CESER a appelé l'affirmation du rôle.

Des polarités bien réparties sont une chance extraordinaire à saisir.

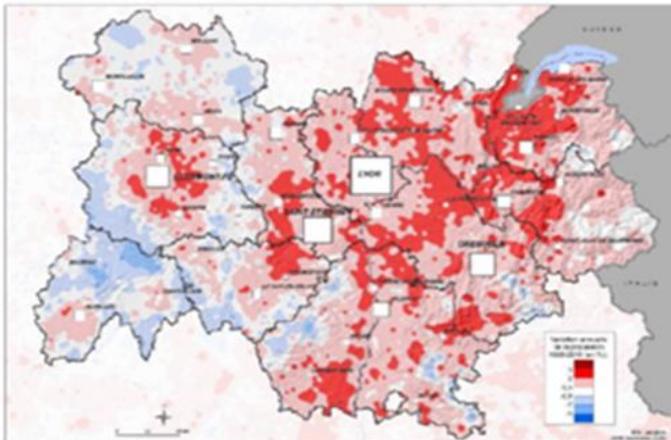
Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont aussi des territoires de faible densité avec un équilibre difficile entre :

- une qualité de vie espérée et souvent reconnue,
- une mobilité rendue difficile par des accès compliqués à un tissu d'emploi et de services aux disparités de plus en plus marquées dans les bourgs centres, parfois en reprise et souvent en déprise.

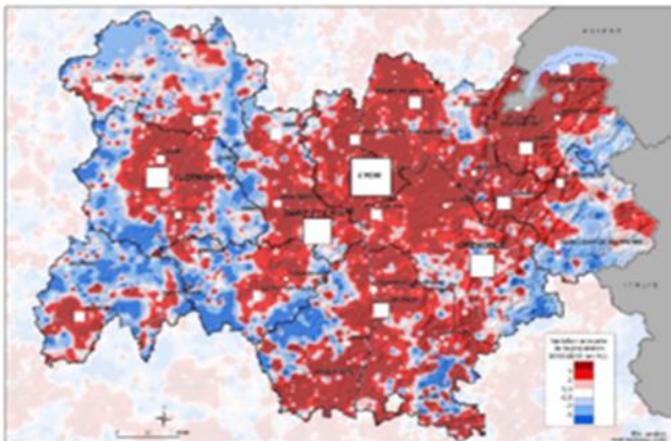
Variation population annuelle 1968 – 2015



1968-1999

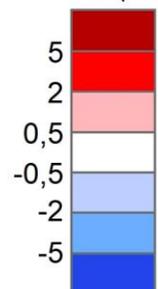


1999-2010



2010-2015

Variation annuelle de la population 2010-2015 (en %) :



Cartes élaborées par Laurent RIEUTORT, professeur de géographie à l'université Clermont-Ferrand, directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et les cartographes de l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand

► Des dynamiques économiques riches de leur diversité

Le PIB régional représente 244 milliards d'euros, soit 11,5 % du PIB national.

Selon le rapport d'objectifs du SRADDET, ce PIB régional a connu en 25 ans un doublement porté par trois composantes.

L'industrie.

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France, fondée sur une représentation de toutes les filières, sur des traditions productives solidement ancrées, propres à certains territoires, ouvertes sur l'innovation et la recherche pour affronter les enjeux à venir, à l'aide d'un foisonnement de pôles de compétitivité et de clusters. La complémentarité des activités productives si diverses permet à Auvergne-Rhône-Alpes d'être la clé de la France pour

reprendre la main sur une industrie nationale en déshérence (emploi divisé par 2 depuis 1975 et poids du PIB industriel moitié de celui constaté en Allemagne).

L'agriculture

Le potentiel de production agricole est en hausse de 20% en 25 ans, s'appuyant sur une diversité extrême d'espaces et de produits de qualité (première Région de France en signes officiels) Les exploitations sont encore nombreuses (62 500) mais leur nombre a été divisé par 3 en 40 ans, et la surface agricole utile ne cesse d'être grignotée (-8,2 % en 25 ans)

Le tourisme

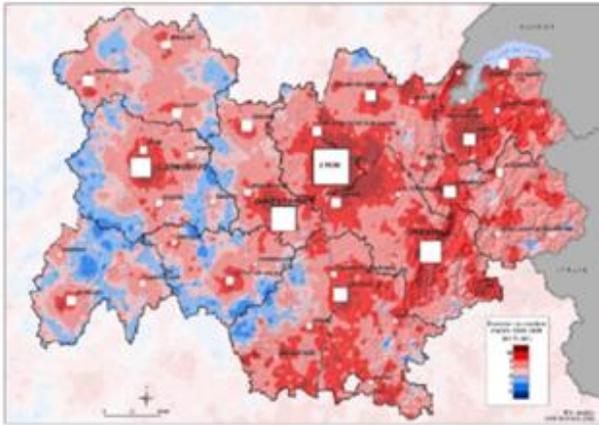
L'offre touristique et patrimoniale est particulièrement diversifiée, de première grandeur et contribue largement au PIB.

A cette diversité au plan économique, s'ajoute le maillage très important pour l'équilibre des territoires des équipements d'enseignement supérieur et de recherche.

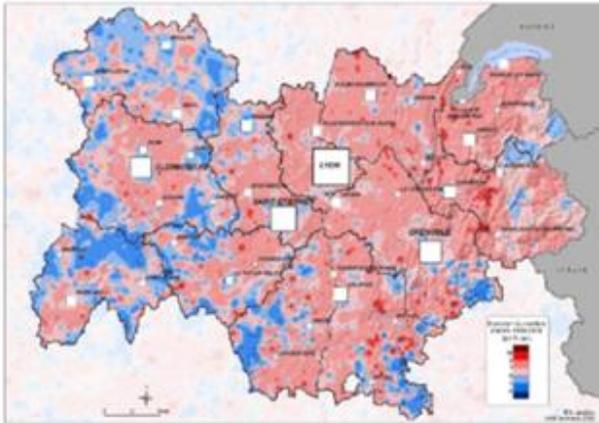
Il faut ajouter à ces caractéristiques d'Auvergne-Rhône-Alpes le poids du secteur associatif, présent dans les champs économique, social, culturel, sportif... : 165 000 associations dont 40 % avec une activité régulière ; 1,6 million de bénévoles ; 10,4 % des emplois du secteur privé, avec un rôle très important dans les départements ruraux pour rééquilibrer le développement et l'offre de services. Les disparités sont toutefois très importantes entre les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes...

La concentration économique est forte. Ainsi, deux pôles captent 71 % des créations d'emplois : la Métropole de LYON pour 38 % et le sillon alpin pour 33 %.

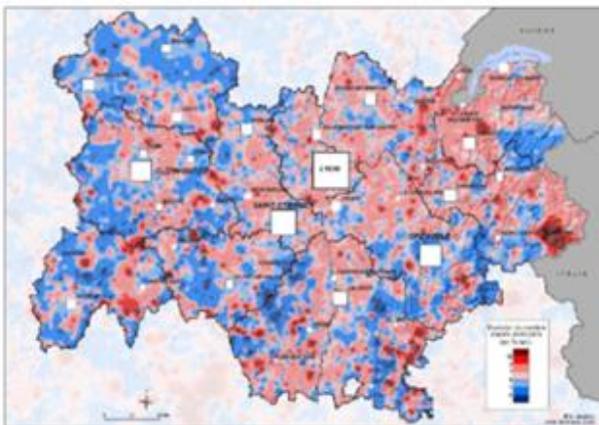
Evolution du nombre d'actifs de 1968 à 2015



1968-1999

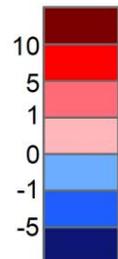


1999-2010



2010-2015

Evolution du nombre
d'actifs 2010-2015
(en % /an) :

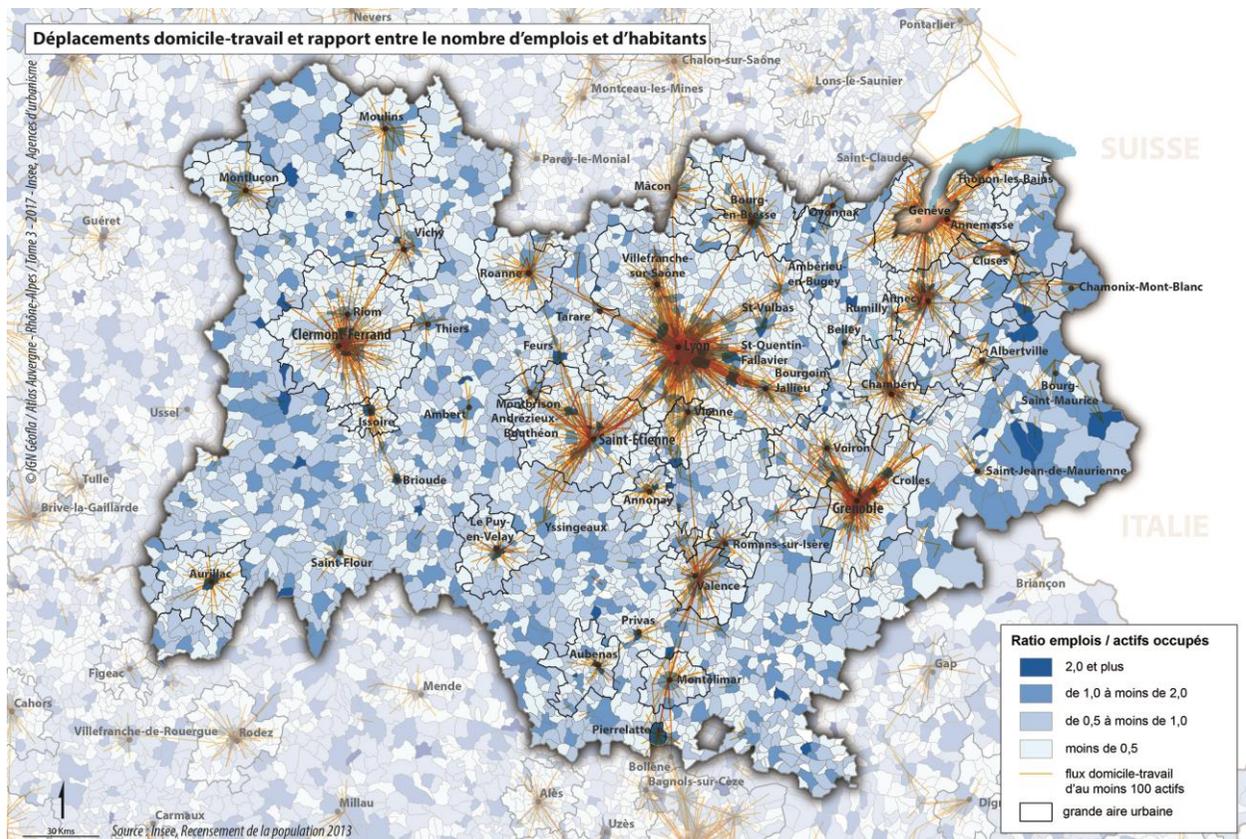


Cartes élaborées par Laurent RIEUTORT, professeur de géographie à l'université Clermont-Ferrand, directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et les cartographes de l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand

Par suite d'un décrochement entre une contraction de l'emploi et l'étalement de la population, (cf.) les distances domicile-travail n'ont pas cessé de s'accroître.

La prépondérance de l'urbain et du périurbain se révèle aussi dans la géographie des espaces de mobilité urbaine désormais organisés au plan local par les collectivités locales à travers des autorités

organisatrices locales de la mobilité (AOM). La présence d'AOM actives couvre 70 % des besoins de la population régionale (voir rapport d'objectifs du SRADDET p. 183)



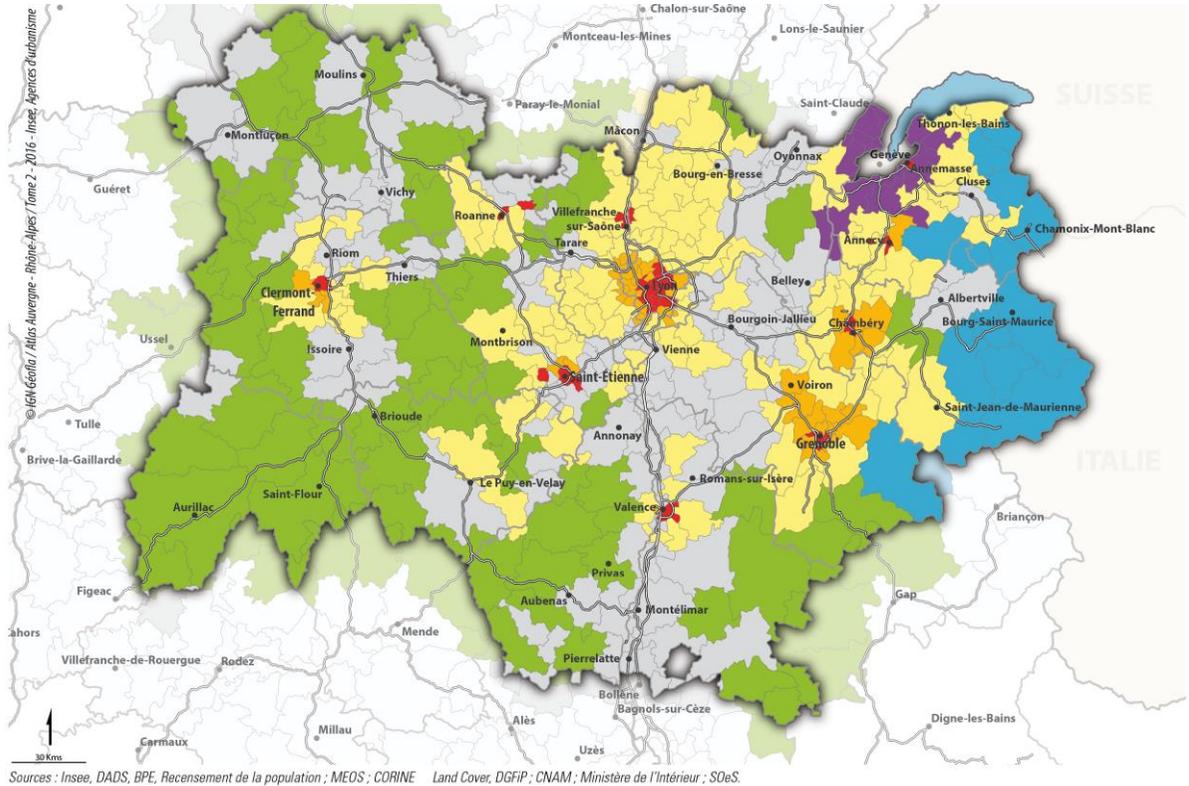
Carte élaborée par les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon, Saint Etienne et Clermont Ferrand présentée le 4 juin 2020

Quelle résultante de ces différentes dynamiques ?

Les agences d'urbanisme ont discerné des profils de territoire dans une carte de synthèse

A noter en particulier plusieurs types de territoires périurbains, dont ceux, figurés en gris, assez éloignés des centres urbains mais dépendants d'eux, où des populations modestes sont contraintes à de longs parcours

automobiles domicile-travail et où la décision d'une nouvelle taxation sur le carburant a été l'étincelle allumant le mouvement des « gilets jaunes ».



Profils de territoire

- Centres urbains denses bien équipés mais plus fragiles socio-économiquement
- Territoires favorisés proches des centres urbains
- Territoires d'extension urbaine
- Territoires éloignés des centres urbains présentant des difficultés socio-économiques
- Territoires ruraux, peu favorisés et éloignés de équipements
- Territoires alpins très peu peuplés, marqués par un fort taux d'emploi
- Territoires très favorisés à proximité de la frontière suisse

Carte élaborée par les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon, Saint Etienne et Clermont Ferrand présentée le 4 juin 2020.

► Pour valoriser ces dynamiques, le CESER a formulé dès 2017 une proposition de vision globale pour Auvergne-Rhône-Alpes...

Dans sa contribution à l'élaboration au SRADDET de juillet 2017 « Ambitions et défis », le CESER a préconisé le recours à trois leviers:

- Tirer parti dans tous les territoires d'une métropolisation réussie
- Placer le projet de territoire au cœur du développement

- Tisser des réseaux.

Le CESER a procédé à un travail transversal de propositions en 12 thématiques, puis les a présentées de manière territorialisée dans une carte de synthèse élaborée par Laurent RIEUTORT et les cartographes de l'UMR Territoires de Clermont Ferrand. Cette carte destinée à dégager une vision stratégique et partagée pour les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes en révèle toute la complexité.

... qu'il estime nécessaire de prolonger aujourd'hui par des analyses au cœur des territoires et des réalités locales pour rechercher une intelligence collective.

Le CESER a recherché ce qui constitue une sorte d'ADN des territoires, définis comme des espaces d'action et de production de l'humain, à travers des biens, des ressources et des valeurs.

Une telle démarche ne peut assurément pas être exhaustive et doit procéder par études de cas.

Elle doit par ailleurs obligatoirement interroger le temps long et dépasser l'écume médiatique de l'instant. Elle doit enfin s'interroger sur les capacités de reprise ou de léthargie face à l'adversité.

1. Tirer parti dans tous les territoires des atouts d'une métropolisation réussie

-  Métropoles au sens de la loi MAPTAM de 2014
-  Métropoles en projet
-  Autres grandes aires urbaines

Conforter les métropoles, lieux de concentration de fonctions économiques supérieures, de réseaux de transport et de ressources universitaires, de recherche et d'innovation (grandes infrastructures, IDEX-ISITE)  Réussir la métropolisation par la maîtrise foncière, le soutien à l'innovation, les interactions avec les territoires peu denses et la gestion durable des espaces en intégrant les impacts climatiques

Soutenir les villes moyennes dans leur développement résidentiel et productif, en valorisant la qualité de vie (culture, sport), l'enseignement supérieur et en tenant compte de leur diversité (typologie INSEE selon la grille fonctionnelle des emplois) :

-  Spécialisée dans l'industrie
-  A dominante industrielle traditionnelle
-  Profil proche des grandes villes
-  A fonction administrative
-  A fonction présentielle, plutôt touristique

- Promouvoir une logique de densification maîtrisée autour de petites villes aux centres rénovés et bénéficiant d'une desserte par transport collectif économiquement viable

 Zones, souvent périurbaines, à fort enjeu foncier

Elaborer et appliquer les documents d'urbanisme et leur zonage et réserver le foncier indispensable pour développer les fonctions majeures
Hiérarchiser les valeurs d'usage des parcelles agricoles et prévenir le mitage de façon à assurer la viabilité des exploitations
Assurer au bloc communal l'ingénierie foncière minimale, avec le concours des SAFER et d'EPF

 Zones rurales à très faibles densités

Conforter les fonctions productives (agriculture et forêt) et engager une stratégie d'attractivité, construire les interactions/complémentarités avec les villes intermédiaires et métropoles

2. Faciliter les projets de territoire et la valorisation des ressources

 Zones de montagne à plus de 800 m d'altitude : soutien des activités pastorales et touristiques, maintien des réseaux routier et ferroviaire

 Maillage des bassins de vie : maintenir des services au public, autour de pôles, les doter d'une connexion par fibre optique et d'une couverture hertzienne en veillant à l'interopérabilité entre réseaux ; organiser une gouvernance qui privilégie la multifonctionnalité des espaces, le vivre ensemble, la confiance entre élus et acteurs privés, la recherche de l'acceptabilité sociale des projets et l'intermédiation d'une société civile organisée

Protéger et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel ; structurer un projet régional de trame verte et bleue autour des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), veiller aux espaces de « nature » dans le cadre des projets d'aménagement et en valorisant le rôle des activités agricoles et forestières

-  Sites inscrits ou sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO (Grandes villes d'eaux d'Europe, Chalme des Puy et faille de Limagne, Monuments des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Grotte Chauvet, sites palafittiques autour des Alpes, Patrimoine Le Corbusier)
-  Grands sites de France

 Parc Naturel Régional (PNR) ou Parc National (PN)

 Principaux réservoirs de biodiversité à valoriser

 Préserver les principaux corridors écologiques et identifier les zones humides en incitant à leur protection

 Stations thermales : diversifier l'activité des établissements et contribuer à leur croissance par la valorisation de la ressource dans différents domaines comme le tourisme de bien-être

 Zones sensibles pour la qualité de l'air
Agir au niveau local pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

3. Encourager l'inscription dans les réseaux

Penser les grands projets d'infrastructures de transport pour répondre aux défis de la saturation (Lyon, vallée du Rhône, Grenoble, bassin genevois), de la sécurité (RCEA) et de l'enclavement, en veillant à l'acceptabilité sociale des projets ; développer et encourager les transports collectifs et le fret ferroviaire et fluvial

 Autoroutes et routes nationales ; grands aménagements à réaliser et à anticiper (concertation)

 Voies ferrées : promouvoir toutes potentialités du mode ferroviaire, moderniser le réseau existant et réaliser les LGV

 Principaux aéroports

 Port fluvial

 Gare de triage importante, plateforme multimodale

Equipements et réseaux énergétiques : consolider les acquis d'expérience et de compétence des filières régionales d'énergie renouvelable, affirmer une volonté d'exemplarité sur la transition énergétique en développant en synergie la production d'énergie renouvelable à partir des filières matures et les démarches de sobriété-efficacité énergétique, conforter la filière de déconstruction nucléaire

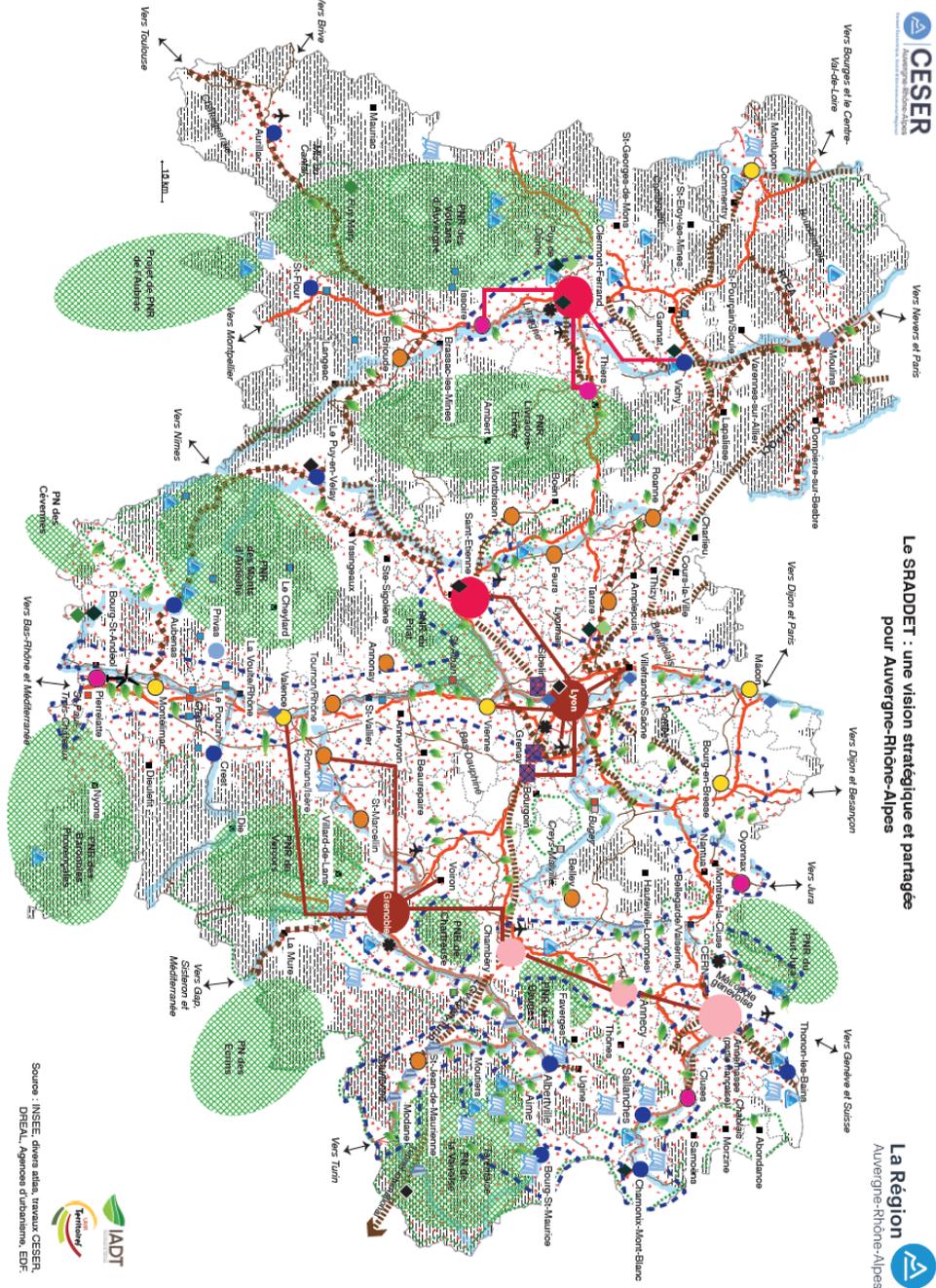
 Centrales nucléaires (dont réacteur en déconstruction)

 Principaux groupements de centrales hydroélectriques

 Principaux parcs éoliens

 Grandes ouvertures à développer : enjeu de coopération interrégionale

 Réseaux de villes associés aux pôles métropolitains



Carte élaborée par Laurent RIEUTORT, professeur de géographie à l'université Clermont-Ferrand, directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et les cartographes de l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand

Témoignages sur un échantillon de territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et leur ADN : études de cas

Pour appréhender les ressources, valeurs et marqueurs d'un maximum de territoires, la commission « Territoires, Transport Numérique » du CESER a rassemblé depuis 2018 des regards croisés les plus foisonnants possibles :

- d'experts historiques, géographes ou économistes
- de membres volontaires de l'assemblée socioprofessionnelle présentant le territoire de leur choix, dans un processus inédit, avec un souci d'échantillonnage dans chaque département.

Concernant l'approche générale de la thématique, la commission a bénéficié d'éclairages sur le profil d'Auvergne-Rhône-Alpes avec le concours d'Hervé JOLY, historien, Jean MOCHON, consultant, Florence CHARPIGNY, historienne ; Bruno DUMONS, historien ; Jacques PERRAT, économiste ; Jean-Dominique DURAND historien. Ceci sans oublier l'apport majeur des directeurs des quatre agences d'urbanisme. Surtout, la Commission a trouvé un concours considérable sur la méthode d'approche grâce à l'expérience de Laurent RIEUTORT et Nicolas MILLET.

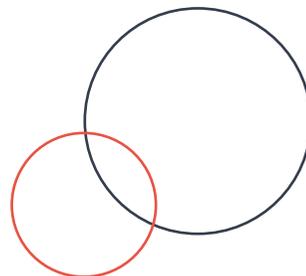
Le cœur des travaux de la Commission s'est porté vers le recueil d'un foisonnement d'exemples très concrets dans des territoires les plus éclectiques et répartis sur l'ensemble de l'immense région Auvergne-Rhône-Alpes.

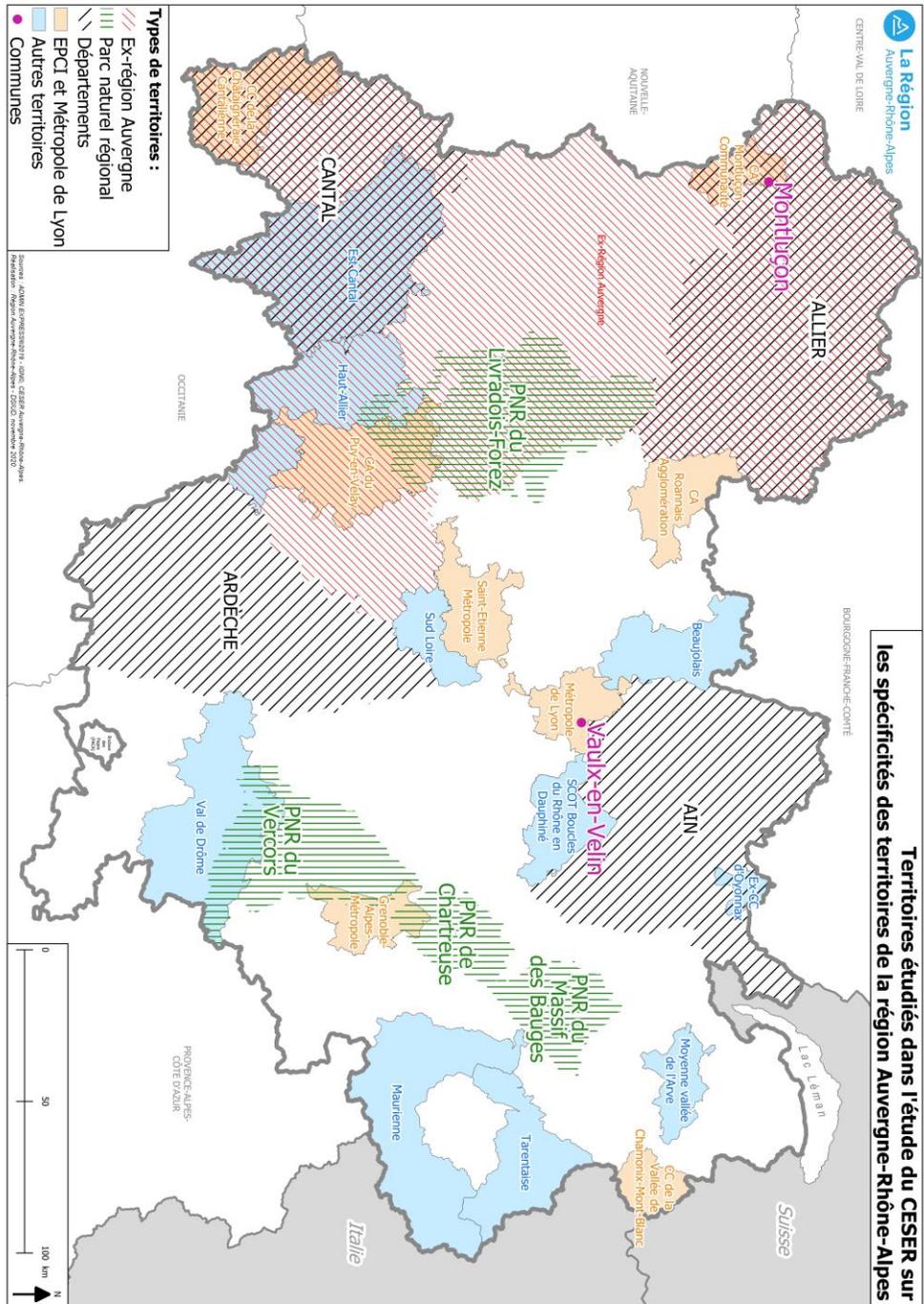
Pour caractériser chaque territoire considéré, les intervenants ont eu des approches différentes selon leurs sources et leur sensibilité et qui n'engagent qu'eux-mêmes.

Ils ont décrit tout ou partie du « panier de biens » des ressources matérielles et immatérielles du territoire. Dans certains cas, ils ont tenté l'exercice du récit de territoire en termes de pratiques et trajectoires avec leurs ruptures ou leurs adaptations au changement. Ils ont aussi parfois tenté l'approche de l'alchimie des échanges, de l'intelligence relationnelle, voire du mélange des mondes, en faisant appel parfois même à l'imaginaire, pour accompagner les habitants vers l'adaptation et l'innovation.

Ce sont des exemples de territoires très hétérogènes qui sont ainsi livrés ci-après en procédant à une déclinaison en deux chapitres relatifs :

- Aux spécificités des territoires à travers leurs marqueurs et ressources, leurs « paniers de biens ».
- Aux réseaux d'acteurs qui animent avec plus ou moins de force les territoires, en s'interrogeant sur le degré de résilience permis et les capacités de rebond en période de crise.





Carte élaborée par les Services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le premier chapitre, les apports des intervenants extérieurs ou des membres du CESER ont permis une approche des marqueurs et ressources pour 24 territoires, de toutes dimensions.

Il s'agit de :

- l'ex Région Auvergne
- 4 départements : Allier, Cantal, Ain et Ardèche
- 7 agglomérations : Lyon, Montluçon, Saint Etienne, Roanne, Le Puy, Chamonix et Oyonnax
- 1 Ville : Vaulx en Velin
- 2 zones rurales moyennement denses : Nord Isère et Beaujolais
- 4 vallées : Val de Drôme, Maurienne, Tarentaise et Moyenne Vallée de l'Arve
- 4 PNR : Bauges, Chartreuse, Vercors, Livradois Forez
- 1 zone rurale peu dense : Chantagneraie Cantalienne

A noter : pour le Cantal et l'Allier l'étude bénéficie aussi des apports des journées d'études de la commission des finances du CESER.

Pour le second chapitre, en sus de ces 24 territoires pour lesquels les ressources sont assez bien définies, la Commission a bénéficié d'éclairages complémentaires sur l'intensité plus ou moins grande des dynamiques de réseau à l'œuvre dans d'autres territoires, soit à travers des témoignages recueillis par la commission elle-même (BEAUFORT audition d'E. LYNCH, historien, Bocage charolais audition de Mme FAYARD représentant la communauté de communes, Haut-Allier avec W. GUIEAU membre du CESER,

Métropole grenobloise avec J. PERRAT, E. BOLF, J. CHABBAL) soit à travers les apports du groupe de travail A pour l'Est Cantal, avec l'ancien sénateur Pierre JARLIER.

► Un diagnostic à partir d'une myriade de marqueurs et ressources pour les territoires appréhendés

L'ex Région Auvergne¹ (MM Mathias BERNARD et Pierre CORNU, historiens)

Quatre éléments caractérisent l'Auvergne :

Les paysages ouverts, de moyenne montagne, avec maillage urbain médiéval, sans capitale historique avant l'essor de Michelin à CLERMONT.

Des événements fondateurs (bataille de Gergovie, prêche d'Urbain II, ...) et des traditions populaires.

L'économie sur les produits agricoles de qualité, la 1^{ère} révolution industrielle, l'économie de guerre en 1914-1918, chance de Michelin ou de Montluçon.

Une zone de contacts d'entités politiques, laissant aujourd'hui des traditions de résistance au Nord (Bourbonnais), de modération au centre, de tradition catholique au Sud.

La marque touristique Auvergne demeure forte, au-delà de la fusion avec Rhône-Alpes.

Zoom sur le monde rural auvergnat

Il a connu une histoire en plusieurs phases :

Sous l'ancien régime : des territoires tous peuplés avec mobilités fortes, sans isolat

1790-1848 : petite propriété et reconversion sur l'industrie

1848-1914 : exode rural choisi par le petit exploitant

1914-1945 : « prix du sang » versé dans les guerres

Depuis 1945 : modernisation agricole ; endettement ; développement de la complexité et de l'instabilité sur une mosaïque de micro-territoires.

On vérifie bien dans l'ex Auvergne nombre de réalités déjà rappelées depuis longtemps par le CESER et qui contredisent des idées reçues sur le monde rural :

- le rural profond non connecté n'existe pas, comme n'existe pas le « désert français »,
- la polyvalence des ruraux permet leur grande adaptation,
- les services au public y demeurent à haut niveau,
- les métropoles sont des opportunités majeures pour les territoires ruraux.

¹ Auditions de MM Mathias BERNARD et Pierre CORNU, historiens le date

Quatre départements

L'Ain

(Claude BORDES et Jean-Bernard NUIRY)

Cette ancienne possession savoyarde jusqu'en 1601, rendue célèbre par l'église de Brou, à BOURG EN BRESSE, regroupe la partie méridionale de la chaîne calcaire du Jura, le Pays de Gex dans l'orbite genevoise, et les plaines d'une part des collines argileuses de la Bresse, et d'autre part des moraines glaciaires de Dombes creusées d'étangs par l'homme. Les Pays de l'Ain sont globalement équilibrés, avec un cheflieu en position centrale.

L'AIN se caractérise par :

- un positionnement attractif à la croisée des axes européens Nord-Sud et Est-Ouest
- des réseaux d'infrastructures diversifiées et performantes (notamment aérien, TGV, et autoroutes) mais également un réseau de couverture 100 % fibre optique à horizon 2023
- la puissance d'attraction et de développement des métropoles genevoise et lyonnaise avec néanmoins la menace de devenir leur « arrièrecour » dans un contexte de métropolisation accru.

Dans l'Ain, on constate une des populations les plus dynamiques de France, ce qui accroît la pression foncière notamment en périphérie (bassins genevois et lyonnais).

L'industrie y est très active (Ain 3^e département industriel de France) avec neuf filières d'excellence, cinq pôles de compétitivité présents, et un écosystème agroalimentaire reconnu (Alimentec, AOP, AOC). Le tissu industriel est diversifié, sur plusieurs marchés, avec des PME/TPE en émulation très constructive et un attachement fort au territoire mais aussi avec des fragilités pour anticiper les mutations, et quelques grands groupes aux

centres de décision de plus en plus éloignés. Cette force industrielle permet néanmoins un faible taux de chômage, animée par une réelle volonté de recherche de synergies entre filières.

L'agriculture aussi très présente se distingue par 7 AOP, dans un cadre de vie privilégié et une image de qualité gastronomique reconnue (labels de qualité, Saveurs de l'Ain, Origin'Ain, etc.).

L'Ardèche

(Rémy CERNYS)

L'Ardèche est un des berceaux de l'art pariétal, dont la grotte Chauvet est l'emblème. Il fut longtemps un Evêché puissant (Vivarois). Le poids de la Réforme l'a ensuite marqué, avec 8 guerres civiles. Le souvenir reste ainsi fort de la répression (dragonnades) par la troupe royale après la révocation de l'édit de Nantes en 1681.

C'est une terre d'industries, d'abord constituée sur la force hydraulique, avec la mégisserie et la papeterie à ANNONAY. La Fabrique Lyonnaise de soierie fut aussi très présente. Et les innovations des Montgolfier et Seguin à ANNONAY ont rayonné dans le monde. L'industrie lourde, aujourd'hui oubliée, était également implantée (fer et sidérurgie) au Pouzin et à La Voulte L'Ardèche demeure aujourd'hui le 3^e département le plus industriel de France, offrant 4 fois plus d'emplois que le tourisme ou l'agriculture, qui comporte cependant des fleurons.

L'agriculture, très contrastée entre les cultures méditerranéennes et l'élevage sur les hauts plateaux, porte de nombreuses productions AOC. Et l'Ardèche est le département leader régional du tourisme vert.

Le Cantal²

(M BERTHELIER ancien président de la Chambre d'agriculture et journée d'études de la commission des finances)

C'est une montagne partout habitée mais qu'on a contournée jusqu'à l'ouverture du tunnel ferroviaire du Lioran en 1850. Elle demeure assez enclavée, sauf le pays de St Flour.

12 % de la population active est agricole intégralement en zone de montagne, avec des contraintes d'enneigement renchérissant les bâtiments d'élevage, mais avec une qualité herbagère sans pesticide permettant des signes officiels de qualité préférés au bio trop réglementé et générateur de surcoûts ; la différenciation favorise l'installation en agriculture avec spécialisation en viande Salers ou en fromage pour lequel le lait est moins bien payé au producteur qu'en zone Comté, et bien sûr en zone Beaufort.

Pays d'émigration au 19^e et 20^e vers l'Espagne ou Paris, le Cantal bénéficie désormais des retours de la diaspora souvent enrichie.

Le Cantal perd toujours cependant de la population, passée en deçà de 150 000 hab.



Pour les regagner, en créant de la richesse, on cherche à se différencier. D'où la création par la CCI, à AURILLAC, d'un pôle de formation aux métiers de la fibre optique, unique au Sud de la France. Cela attire des jeunes de toute la France, accompagnés pour leur logement et leur stage, Cela a permis aussi des start-ups.

² Journée d'études de la commission des finances le 26 avril 2019 à Aurillac

Un important esprit d'entreprise cible les marchés porteurs (industrie, numérique, tourisme), et la qualité de la main d'œuvre y est reconnue, ainsi qu'une passion pour le territoire : ceci compense l'enclavement.



Mais les besoins de jeunes qualifiés et de grands réseaux aérien ou physiques sont majeurs, avec des coûts élevés pour l'entretien hivernal des routes.

Dans ce département rural, le tiers des habitants a plus de 65 ans. Et le secteur social pèse 56 % du budget de fonctionnement du Département.

L'Allier (journée d'études de la commission « Territoires, transports, numérique »)

L'Allier coïncide presque avec l'ancien territoire du duché des Bourbons, le Bourbonnais, qui n'était pas auvergnat et s'est fort peu considéré comme tel dans l'ex Région Auvergne.

Rappelons que le duché des Bourbons ne comprenait pas le bassin de Vichy, qui lui était auvergnat et aujourd'hui dans l'Allier, mais comprenait St Amand Montrond aujourd'hui dans le département du Cher).

L'Allier est un territoire qui fut toujours écartelé entre tribus gauloises, puis entre évêques, entre langues d'oïl et d'oc, entre chatelains et mécontents, entre royalistes et socialistes fin 19^e. Il est aujourd'hui écartelé entre les trois villes moyennes de

Moulins cité administrative de 61 000 hab, Vichy (65 000 hab) en développement dans le pôle métropolitain de la plaine de Limagne et Montluçon (55 000 hab) ancienne cité majeure d'industrie lourde qui a perdu le tiers de sa population et qui regrette de n'avoir pas été retenue comme chef-lieu d'un Département du Haut-Cher.

Entre ces trois zones, les liaisons demeurent faibles (pas de liaison ferroviaire, enclavement de Montluçon).

Le département est aussi un terreau politique protestataire sur le plan historique.

Sept agglomérations

La Métropole de Lyon (Jean Bernard NUIRY)

Sa position géographique de carrefour fut attractive pour les flux et pour des fonctions métropolitaines dès l'époque romaine. Elle est placée au Confluent de 2 fleuves navigables (le Rhône et la Saône) et à mi-chemin entre le Nord et le Sud du Pays par le sillon rhodanien et enfin proche des Alpes et de l'Italie.

La métropole institutionnelle est une des rares en France à pouvoir accéder au niveau d'une métropole fonctionnelle comme la métropole lémanique, tête de réseau international. Ce n'est pas une affaire de population mais de pouvoir de commandement. LYON peut retrouver cette position qu'elle occupa durant les trois premiers siècles de notre ère ou durant le siècle 1450-1550 au cours duquel ses foires dominaient en Europe :

- Diversité des moyens de transport : trains, routes, autoroutes, fleuves : un maillage du territoire excellent.
- Une grande diversité d'industries et de services, avec parfois un poids international : Textile, chimie, santé, automobile, assurances, banques etc. La recherche et l'innovation sont très présents, avec des pôles de compétitivité parfois de rang mondial.
- Grande région agricole avec des produits très diversifiés : vigne, céréales, fruits, élevage viande et lait... d'où l'importance du marché de gros à CORBAS.
- Un PATRIMOINE bien mis en valeur : un classement UNESCO, la Fête des Lumières.

Un volume budgétaire de la collectivité Métropole de plein exercice (seule élue au suffrage universel) équivalent à celui de la Collectivité Région Auvergne-Rhône-Alpes (3,8 Mlds €) mais avec des compétences très différentes.

Saint-Etienne Métropole et Sud Loire (Jean-Marc CORNUT)

Un territoire premier très tôt mais qui n'a pas su assez anticiper les mutations.

Son passé industriel fut exceptionnel. Une industrie y est née sur la trempe des aciers, la fabrication des armes loin des frontières, la passementerie complémentaire de la soierie lyonnaise. Puis elle a été boostée par les plus importantes exploitations de charbon français au début 19^e. Elle fut celle des grands donneurs d'ordre dans la sidérurgie, le cycle, les armes, le textile, tous éteignant leur activité ensemble dans les années 70.

Il en reste une certaine tradition industrielle du bon produit (ex design, optique de précision, fabrication additive, textile médical). Quelques personnes ont permis des succès de quelques fleurons (SNF, ZANIER, THUASNE, CASINO). Des PME sous-traitantes perdurent aussi. Et l'appareil de formation-recherche développement est de qualité.

Mais l'emploi ne retrouve plus les niveaux de jadis. En vivant dans le passé et sur les acquis, on a trop tardé à assumer les ruptures et les impératifs de la concurrence. Il est singulier qu'ainsi autrefois des industriels acceptaient les blocages sur l'autoroute par protectionnisme contre la concurrence lyonnaise.

Le commerce de centre-ville est mort depuis longtemps. L'image de la ville ne peut pas reposer seulement sur une équipe de foot, et le slogan « les légendes ne meurent jamais ».

Le poids de la mutualité, du tissu associatif, de la formation doit toutefois permettre au territoire de proposer un modèle nouveau de territoire solidaire.

Montluçon (Ville et Communauté d'agglomération) (M A GOURBET et journée d'études de la Commission des Finances)

Chef-lieu militaire autour du château des ducs de Bourbon, Montluçon a connu un développement industriel majeur ; la population passant de 5000 hab. en 1830 à 60 000 en 1960, avant le déclin ramenant la population actuelle à 37 000 dans la Ville (65 000 dans la communauté d'agglomération à 21 communes soit 19% de la population de l'Allier).

Au début du 19^e, c'est un industriel lorrain, Nicolas RAMBOURG, qui initie des forges à partir du bois de la forêt de Tronçais, de la houille de Commentry, du fer du Berry, les transports étant assurés :

- par le canal du Berry alimenté par le Cher et ouvert en 1834 (comblé depuis 1960 en raison de son étroitesse),
- puis par le chemin de fer au Second Empire ; le nœud ferroviaire de Napoléon III ayant laissé place à un réseau en déshérence malgré des crédits nouveaux aujourd'hui sur la ligne de PARIS.

Le développement de l'industrie lourde a été particulièrement intense avec notamment :

- une aciérie où ont été fondus par exemple les aciers de la Tour Eiffel
- les usines St Jacques où on fabriquait d'abord des rails, des roues de train en fonte, puis des boulets de canon et des blindages de cuirassés ou de casemates, et enfin des pièces pour les camions, les barages... avant la fermeture en 1964
- les ateliers de la ville, et l'usine des fers creux, pour l'armement.

Ces usines, comme d'autres fabricants du verre, des matières plastiques, des cires et produits chimiques, des faux cols de chemise, ont fermé sans guère laisser de traces.

Le creuset industriel a cependant permis le développement actuel de Dunlop (650 emplois) ou du fleuron qu'est l'usine Safran de centrales inertielles guidant drones et missiles (1200 salariés).

La question de l'enclavement de Montluçon est récurrente : projet POCL reporté ; fibre optique longue à parvenir. La relance du projet de Route Centre Europe Atlantique est cependant réconfortante. Quant au Cher, atout historique, il coupe désormais la ville en deux.

Mais on trouve néanmoins des initiatives entrepreneuriales encourageantes, notamment sur l'industrie connectée. Et Montluçon postule ainsi pour le label Territoires d'industrie.

Le Roannais (Patrick LAOT)

On peut identifier plusieurs marqueurs

- La Loire.

La navigation y fut très active jusqu'en 1858 avec les rambertes chargées de charbon stéphanois. Roanne était une rupture de charge sur le fleuve. La ville port fixait 7 000 hab. à la Renaissance. Le canal de Roanne à Digoin construit en 1838, le lac de VILLEREST et les gorges sont des atouts touristiques. La Véloire, véloroute de la Loire, ou les chemins de randonnée sont des atouts.

- Un désenclavement très récent par l'autoroute, mais le report du projet LGV POCL et la barrière des monts du beaujolais demeure à franchir par le chemin de fer.
- Peu de reconnaissance historique dans cette zone de confins (ex entre Forez et Bourgogne) et peu de leaders sauf le duc de PERCIGNY, J AUROUX ou P CLEMENT, mais un patrimoine riche : châteaux, abbayes, églises romanes.
- L'élevage charolais dans le bocage : 500 exploitations et la

- coopérative Sicarev sont à noter.
- Le vignoble de la côte roannaise.
- La gastronomie : Brioche praluline, andouille de Charlieu, vin de la Côte roannaise, papillotes Revillon, ou restaurant Troisgros sont à relever.
- Le savoir-faire textile, né sur la proximité des soyeux lyonnais.
- L'arsenal, premier employeur en 1917 (10 000 salariés), laisse place à un quartier de maraichers, à réhabiliter.
- Le basket et son club partenaires permettent un lien avec le monde économique.

Le Bassin du Puy (VELAY)

(Willy GUIEAU)

Le VELAY est un isolat encadré par des cols, entre les pays celtes des Vellaves et des Arvernes. Longtemps enclavé, la RN 88 en cours de mise à 2X2 voies, le relie.

Il fut marqué par le poids du clergé, et une discrétion particulière.

Dans la période récente, un rôle clé est revenu à deux hommes politiques pour apporter une dynamique nouvelle : Jacques BARROT puis Laurent WAUQUIEZ.

Le Bassin de Chamonix (Jean-Louis VERDIER)

Chamonix était un village au pied du Mont Blanc transformé par le tourisme par paliers :

1740 : Touristes anglais

1909 : Train et Montenvers

1924 : Jeux Olympiques

1955 : Téléphérique Aiguille du Midi

1965 : Tunnel du Mont Blanc

Après le tourisme des élites, vint le tourisme de masse (4 000 à 5 000 pers/j à l'Aiguille du Midi).

Le rôle des guides a été essentiel : J. BALMAT et Dr PACCARD ; R. FRI-SONROCHE ; M. HERZOG Compagnie fondée en 1821.

Le contexte actuel fait apparaître trois limites :

- le changement climatique qui accroît les risques naturels,
- la surfréquentation, telle que celle de l'ultra-trail et ses 10 000 coureurs. La vallée avait besoin du tourisme mais est désormais envahie, avec atteintes à l'environnement,
- la pression foncière limitant l'accès pour les jeunes et bloquant toute industrie.

Oyonnax (audition de Jacques PERRAT, économiste)

La plasturgie est née du peigne en bois initié par Auguste BONAZ.

Issus du monde paysan, les ouvriers et patrons ont conservé le **sens de l'entraide**, tout en étant en concurrence. **Ne pas compter ses heures et s'adapter à la demande** font consensus. Le centre technique, la formation, le pôle de compétitivité sont une chance pour rebondir lors des crises.

Les complémentarités avec la vallée de l'Arve peuvent être développées (ex impression 3D). Il faut cependant remotiver les jeunes.

Une ville de banlieue

Vaulx en Velin (Laurence MARGERIT)

Ce sont deux marqueurs qui caractérisent cette ville :

- Le Rhône

Dans les alluvions du Rhône, qui changeait toujours de cours avant la digue de 1860, ont été développées des cultures maraichères telles que le cardon. Elles sont maintenues.

Les îlots du fleuve sont intégrées dans le Parc de Miribel Jonage, poumon vert de l'agglomération. A noter une île entre canal de Miribel au Nord (1848) et canal de Jonage au Sud (1892), lequel a coupé en deux la ville.

Au sud, existe un quartier proche de Villeurbanne, en autarcie avant 1960, avec usines textiles disparues (fermeture de TASE en 1980) et cités ouvrières. Ce quartier, autour de La Soie, connaît un grand développement près du terminus du métro.

Au Nord, une ZUP est présente depuis 1970, ainsi que l'ENTPE, l'Ecole d'architecture, des zones industrielles et une zone maraichère.

- Le logement social

L'essor démographique fut très rapide, jusqu'à 49 000 hab. aujourd'hui, contre 1 300 hab. en 1900. On distingue trois phases :

Années 70 : urbanisation 6 300 logements en 10 ans dont 63 % logement social sans espace public fonctionnel

Années 80 : chômage, émeutes de 1990. Départ des investisseurs

Années 90 : laboratoire pour la politique de la ville, démolition Mas du Taureau, réhabilitation du centre commercial et nouvelle médiation à l'horizon 2022.

Deux zones rurales moyennement denses

Nord Isère (SCOT des Boucles du Rhône) (Anna DI MARCO)

La notion de Nord Isère est ambiguë, avec des périmètres différents selon les interlocuteurs.

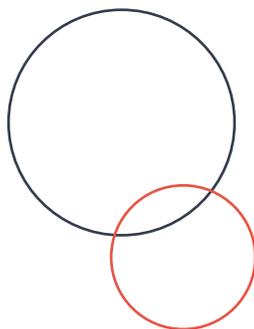
Il est retenu ici le territoire du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné regroupant les deux communautés de communes des Balcons du Dauphiné et de LYON St Exupéry en Dauphiné. Il est encadré au nord par le Rhône et au sud par l'axe Bourgoin-Jallieu La Tour du Pin.

Les marqueurs du territoire considéré sont les suivants :

- La relation économique très ancienne avec LYON. Culture de mûriers pour vers à soie jusqu'au début 19e ; tréfilerie à Pont de Chéruy pour les canuts lyonnais et les passementiers stéphanois ; déprise de la tréfilerie depuis 2000 (fermeture de TREFIMETAUX héritier de GRAMMONT) mais un savoir-faire perpétué par quelques entreprises orientées vers les câbles d'énergie et de télécommunications et textiles techniques (*Prysmian S.p.A. à Chavanoz et Charvieu ; Porcher Industries à Chavanoz*)
- La métallurgie et la plasturgie (TEAM TEX à Charvieu leader sièges auto bébé).
- Un secteur logistique aujourd'hui très implanté sur des plateformes en relation avec le nœud d'échanges du Parc de Chesnes (Saint Quentin Fallavier, Villefontaine).
- La périurbanisation lyonnaise qu'on s'emploie à maîtriser La population a doublé de 1968 à 2015, avec consommation de terrains agricoles souvent céréaliers et à l'écart des axes de communication.
- La flambée du prix du foncier et du logement.

Ceci accroît les migrations pendulaires vers les emplois mieux rémunérés de la métropole lyonnaise et restreint les embauches sur place moins rémunératrices. La logique emploi/habitat sur place est à la peine ce qui génère une forte dépendance à la voiture : 80 000 personnes/j quittent le territoire pour travailler, engendrant des problèmes de bouchons sur les axes reliant ce territoire à la Métropole.

- Une présence de services, mais incomplets (lycées, enseignement supérieur).
- L'activité touristique. Elle existe grâce à la présence du Rhône et d'un patrimoine mais souffre de la proximité lyonnaise et d'une faible offre d'hébergement.



Beaujolais (Daniel GUILLOT)

C'était une possession des Beaujeu qui ont créé VILLEFRANCHE ex nihilo au 12^{ème} siècle.

On distingue plusieurs Beaujolais :

- Le Beaujolais Bleu à l'Est (Saône industrielle et maraîchère). Vermorel et Jacquemaire ont dynamisé l'industrie. Après le déclin, dramatique, de la grande industrie, il reste des PME en développement (vêtement de travail, électromécanique, plasturgie).
- Le Beaujolais Vert à l'Ouest (forêt textile et élevage) Jadis une population paysanne complétait le revenu par le textile. Cours a décliné sur le textile faute d'accès ferroviaire. Thimonnier avait inventé la machine à coudre à AMPLEPUIS. TARARE résiste et se rapproche du Roannais. Une démarche Territoires Industrie se met en place notamment avec le textile : elle souhaiterait s'appuyer sur un axe VILLEFRANCHE-TARARE-ROANNE.
- Le Beaujolais des pierres dorées au sud (viticole et arboricole). Il est très fortement influencé par la métropole lyonnaise, avec forte pression immobilière avec un fort taux de cadres qui travaillent sur la métropole.
- Le Beaujolais rouge (viticole).

Le Beaujolais est une zone périurbaine lyonnaise, avec de très fortes migrations pendulaires vers la métropole. La fréquentation de la ligne SNCF Macon Lyon est en croissance permanente, et les bouchons routiers augmentent à l'entrée nord de la métropole lyonnaise. Villefranche est la partie Nord du pôle métropolitain.

Villefranche a une tradition industrielle forte appuyée longtemps sur le lien entre mécanique et viticulture, et aussi sur une forte activité textile ou chimique. Les principales entreprises industrielles n'ont pas survécu au déclin de l'industrie.

Mais un important tissu de PME subsiste dans la mécanique et dans la plasturgie. Villefranche est aussi la capitale du vêtement de travail. Le Val de Saône tirant parti de sa situation géographique au Nord de la métropole et des nœuds routiers connaît une très forte croissance du secteur de la logistique.

Le vignoble est en difficulté, alors que le vin, 2^{ème} appellation la plus connue dans le monde après le Champagne, est le ciment de la société beaujolaise.

Le Beaujolais nouveau, idée de M. BRECHARD, a été une réussite de marketing faisant passer les surfaces de 15 000 à 20 000 ha. Mais la qualité en a souffert et la concurrence des vins de l'hémisphère sud s'est développée ; d'où des frictions entre tenants des volumes et bas prix et tenants de la qualité. Les surfaces ont baissé (-18 % de 2005 à 2015) sans faire remonter les cours. L'équation économique est difficile à trouver dans les coteaux avec les surcoûts de main d'œuvre liés à l'abandon du glyphosate.

Les perspectives restent incertaines, avec toutefois des capacités de résilience. La limite de la mécanisation ne permet pas de conserver l'atout de la macération carbonique avec les grappes entières. Les produits phytosanitaires sont difficiles à relayer alors qu'ils ont dégradé l'eau, les nappes phréatiques et la santé des viticulteurs.

Les labels bio se développent néanmoins.

L'œnotourisme se développe (maisons d'hôtes, haltes fluviales pour croisiéristes, géopark, hameau Duboeuf).

Mais le réchauffement climatique pose question pour les vignes d'« en bas » ; le gamay n'aimant pas la chaleur.



Quatre vallées

Val de Drôme (Frédéric REYNIER)

Dans la direction Est/Ouest, une vallée aux paysages, milieux naturels et contextes humains bien différents à l'amont et à l'aval de CREST.

Dans la direction Nord/Sud, une zone frontière climatique.

Une voie de passage. Le château de Crest a été convoité par les puissants et démolit par Richelieu.

Le poids de la Réforme.

Un paysage industriel ancien sur la force hydraulique dont il reste peu d'héritage (tissage Mirabel et Blancs) mais une activité dynamique de cartonnerie KAPPA à CREST.

Une agriculture bio avec marque déposée à l'INPI ; ail noir ; plantes aromatiques avec nombreux laboratoires 275 emplois ; Vignoble clairette de DIE AOC ; chèvres avec AOC PICODON.

Un tourisme fondé sur le patrimoine naturel et culturel.

Maurienne (Jean Luc LOZAT)

C'est la Vallée glaciaire intraalpine la plus longue du massif des Alpes françaises : 120 km.

3 marqueurs la caractérisent :

- Une voie de passage européenne ancienne et majeure pour traverser les Alpes. Elle a permis d'ouvrir une porte des Alpes au col du Mont Cenis tenu par la Maison de Savoie puis modernisée par Napoléon. Ce fut ensuite le temps du tunnel ferroviaire savoyard de Cavour puis du passage frontière à Modane après 1860. Vint plus tard la construction du tunnel routier du Fréjus, puis celle de l'A43. Est engagé désormais le chantier de la Transalpine, avec une procédure grand chantier (cf. texte C1 coopérations

économiques) ;

- Protéger le massif. Il s'agit de préserver le patrimoine naturel du Parc National de la Vanoise, le plus ancien de France. Après une gestation laborieuse en 1963, c'est le plus grand espace protégé des Alpes. Le symbole de la Maurienne est devenu l'aigle royal
- Quatre ressources économiques pour la vallée, organisées par l'homme :
 - Agriculture Le fromage AOC Beaufort est produit avec le lait le mieux payé en France. Ce fromage a été porté par le récit symbolique et l'innovation du réseau coopératif agricole pour rencontrer son marché dans les Alpes de Savoie. Les vins sont un autre fleuron.
 - La force hydroélectrique, fondement de l'industrie (cf. aluminium) et de la recherche loin des universités (cf. 1^{ère} soufflerie mondiale pour aéronautique à AVRIEUX) Mais la désindustrialisation se fait sentir.
 - Tourisme sur ski et or vert (qui doit relayer l'or blanc), patrimoine et vélo (quart des salariés). On promeut l'objectif de s'arrêter en Maurienne et pas seulement traverser.
 - Le chantier TP de la Transalpine.

Tourisme et transalpine constituent les deux nouveaux souffles pour relayer l'industrie.

Tarentaise (Antoine FATIGA)

Ce sont quatre marqueurs qui dominent :

- Tourisme prépondérant.
- Hydroélectricité et industrie.
- Hôpitaux.
- Beaufort créé par action fédérative de Maxime VIALLET.

Moyenne Vallée de l'Arve

(Pierre JUDET, historien)

Des paysans-ouvriers sont descendus vers la vallée au 18^e pour saisir une première opportunité de fabriquer des pièces (roues et pignons) à la demande de l'horlogerie genevoise.

Ils se sont ensuite orientés vers la montre française lors de la Révolution française avec néanmoins un risque de disparition lors de la restauration sarde.

Mais la fabrication est sauvée par la demande sociale : on fonde en 1848 l'école royale d'horlogerie, qui jouera un rôle majeur. Elle fut à la base de la fortune de la vallée et d'une culture forgeant une cohésion patrons/ouvriers. La sous-traitance pour GENEVE reprend.

Mais Genève fabrique bientôt elle-même ses pièces début 20^e. D'où la seconde opportunité de la 1^{ère} guerre mondiale pour une reconversion sur le tournage de l'extrémité des obus. C'est le début du décollage pour le marché français. Il ne cessera pas de se développer, en surmontant d'abord la crise de 1973 puis celle des rachats par des fonds de pension. Cela fut possible en diversifiant l'activité, en innovant, et en regroupant tous les outils de formation, centre technique, banque, promotion... La cohésion des acteurs est essentielle. On compte 400 entreprises dont des poids lourds tels que SOMFY leader mondial, 8 000 emplois directs et plus de 30 000 emplois indirects.

Quatre Parcs Naturels régionaux



Bauges (François MORISSE)

Ce Parc naturel régional est ancien (1995)

C'est un plateau rural, forteresse au-dessus des bassins urbains d'Anancy et Chambéry.

Il présente deux marqueurs :

- Un lien fort avec les pôles urbains. Il est leur château d'eau (karst), alimentant aussi les deux lacs. Ceci constitue un enjeu majeur
- Une identité rurale préservée, avec la qualité environnementale. L'agriculture y est peu impactée par les changements climatiques. Mais l'urbanisation est à maîtriser

Chartreuse (Sophie D'HERBOMEZ PROVOST)

Les marqueurs sont les suivants :

- Massif karstique bien individualisé.
- 1^{ère} AOC bois de France avec label forêt d'exception. 60 % du territoire est boisé.
- PNR créé en 1995 41 communes d'Isère et 19 communes de Savoie, environ 50 000 habitants.

- Biodiversité exceptionnelle.
- Monastère de la Grande Chartreuse dont la distillerie a été transférée à Entre deux Guiers.
- Surfréquentation touristique de certains sites du fait de la proximité de 800 000 hab.
- Difficulté de mobilité : 40 % des actifs font plus de 40 km par jour (17 % du budget d'un ménage) Peu de transports collectifs.
- Economie avec élevage et vignoble, 8 000 entreprises sur 10 000 qui sont des commerces et services. Hôpital pulmonaire de St JULIEN DE RATZ.

Vercors (Jean Bernard NUIRY)

Quatre marqueurs sont relevés :

- Une montagne habitée depuis la préhistoire, avec des savoir-faire accumulés.
- Des produits agricoles de qualité labellisés « valeur Parc Naturel Régional ».
- Un tourisme maîtrisé.
- Des entreprises de pointe (ex aéronautique).

Livradois Forez (Eliane AUBERGER)

Il s'agit de deux massifs de moyenne montagne : Livradois à l'Ouest, et Forez à l'Est encadrant la vallée de la Dore.

Les monts du Forez appartenaient au pagus de FEURS. La crête des Hautes Chaumes marque une coupure Loire/ Puy de Dôme qui peut devenir une couture entre ex Rhône Alpes et ex Auvergne.

Le PNR est le seul marqueur identitaire. Il s'étend sur la partie Nord de la Haute-Loire (La Chaise Dieu). Il n'existe pas d'entité politique couvrant le territoire. Le SCOT déborde à l'ouest.

Le territoire du PNR regroupe plusieurs caractéristiques :

- Socle granitique bâti en pierre et localement en pisé.
- Parcellaire morcelé des boisements et forêts très présents dans le paysage.
- Habitat dispersé.
- Pays de « fortes têtes ».
- Vache ferrandaise (autrefois en régression et stable désormais).
- Fromages.
- Peuplement : la saignée historique est en partie enrayée depuis l'an 2000 à partir de CLERMONT. Prépondérance des pôles de THIERS et AMBERT et bourgs relais tous fragilisés. Vieillesse au sud et en montagne.
- Foncier peu cher. Artificialisation des terres en progression.
- Industrie avec fleurons : couteau ; canne ; tresse métallique ; métallurgie. Tissu industriel encore bien visible bien que fragilisé.
- Tourisme peu valorisé malgré le potentiel.
- Fort morcellement parcellaire qui pénalise l'agriculture-élevage.

Une zone rurale peu dense

La Chataigneraie

Cantalienne (Jean-Marie BENOIT)

On relève cinq marqueurs :

- Des collines herbeuses sur plateau schisteux et granitique.
- Une déprise démographique sauf dans le périurbain d'Aurillac qui connaît un redressement. 27 % de plus de 75 ans en 2013. Le solde naturel est négatif dans 55 % des communes.
- Un taux de population agricole très élevé 24 % (moyenne Cantal 13 %) Elevage bovin (7 % du Cantal) surtout avec vaches allaitantes et 2/3 des chèvres du département. C'était une terre de petites exploitations pauvres où les châtaigniers décimés par la maladie ont été remplacés par la pomme de terre. Les estives ont été captées par les aveyronnais qui paient plus cher l'hectare.
- Industrie :
 - Agroalimentaire avec fromages et salaisons.
 - Matériel scientifique de pointe pour les contrôles en microbiologie. (élevage de bactéries pour les process industriels Interlab).
- Tourisme de lac en projet.
- Enclavement : réseau routier coûteux pour un département pauvre, malgré 3 axes prioritaires.



► Quelle activation des marqueurs et ressources des territoires par les réseaux d'acteurs ?

Il est utile de porter à connaissance la richesse de la diversité des territoires, davantage encore de savoir comment se développe une intelligence territoriale relationnelle, née des interactions, d'une hybridation, et pouvant être source de développement. Ce sont les acteurs qui font exister la ressource et peuvent la mobiliser ou non sur des projets.

Les témoignages recueillis par la commission, qu'ils émanent de membres ou de personnalités extérieures au CESER, engagent leur responsabilité. Ils ont abordé avec des niveaux variables cette question. Les données enregistrées permettent de tenter une gradation sur une échelle proposée par Nicolas MILLET entre territoires plutôt de type « Ecrin » où on vit sur les ressources avec un risque de léthargie en conjoncture difficile, et territoires de type « creuset » où on se mobilise pour valoriser les chaînes de valeurs en ménageant les opportunités de rebond lors des crises.

Les témoignages ont tous fait l'objet d'un échange et de précisions parfois importantes en commission, puis d'un classement empirique mais consensuel selon 5 types de territoires hiérarchisés du plus fort au plus faible degré d'intelligence collective :

- Territoires creusets de l'intelligence collective
- Territoires en intelligence collective positive mais pas optimale
- Territoires en intelligence collective émergente sans s'imposer suffisamment
- Territoires pénalisés par une fragmentation de l'action collective
- Territoires fragilisés par un manque de dynamique collective et par des rivalités

Des territoires creusets de l'intelligence collective

Tarentaise (Antoine FATIGA)

Le projet des Jeux Olympiques 1992 fut remarquable, avec des acteurs fédérant globalement ce projet.

Les Jeux Olympiques ont forgé une intelligence collective très grande autour de MM BARNIER, KILLY, CORRAND.

Ceci a permis de relayer le déclin de l'industrie électro intensive après 1980.

Ce fut un vrai projet partagé de territoire au-delà des infrastructures. Il a fait l'objet d'une construction collective du projet avec un souci du long terme pour désenclaver la vallée (RN90), loger, former (nouveau lycée), relancer l'économie, intégrer le souci de l'environnement et les aspects sociaux.

Aujourd'hui, près de trente ans plus tard, l'habitude de travailler ensemble a perduré, notamment durant la crise du COVID 19.

Mais saura-t-on cependant perpétuer cette intelligence collective ?

Des enjeux nouveaux sont à traiter : réchauffement, eau, transports, hébergements, manque de main d'œuvre dans les TP l'été par suite du manque de saisonniers faute de logement l'hiver, concurrence élevage/tourisme pour le foncier alors que le tourisme permet fromages et vins de Savoie.

Saura-t-on dépasser les périmètres de chaque EPCI par une vision dans la gouvernance associant tous les acteurs élus ou représentants de la société civile ?

Quels réseaux d'intelligence collective pour développer la résilience ?

Vercors (Jean-Bernard NUIRY)

Ce haut plateau longtemps isolé a accumulé une tradition de solidarité paysanne et de construction collective de projets, dans un milieu montagnard rude, avec un fort sentiment d'appartenance et une transmission de savoir-faire.

La Résistance des maquisards fut également un moment fort de solidarité en période très difficile, rappelé dans le musée de VASSIEUX.

Les habitants aiment bâtir des projets communs sur un équilibre entre économie et environnement, révélé par le parc naturel régional.

La coopérative Vercors lait est soutenue par les élus locaux, ce qui permet un prix du lait décent.

Le Vercors a démontré son aptitude à rebondir face aux changements :

- Rebonds sur les JO de 1968, puis sur le ski de fond, puis sur tourisme nature.
- Rebonds sur le changement climatique ou sur l'arrivée de populations citadines nouvelles.

Est Cantal (Pierre JARLIER)

Sous l'égide de Pierre JARLIER, c'est le projet porté par le territoire, conçu comme socle de stratégie rassemblant les éléments de diagnostic et de prospective, qui doit prévaloir et préexister à la définition des moyens d'intervention. Ainsi, SCOT, PLUI, démarches de transition énergétiques, charte de PNR doivent en découler.

C'est seulement une fois le projet global de territoire défini qu'une maquette de financement pluriannuel doit être élaborée, pour fonder ensuite les relations contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département (qui n'a pas toujours les moyens d'exercer une solidarité territoriale), l'Union Européenne.

Dans un contexte de rareté de l'argent public, la volonté de hiérarchiser les projets est affirmée, en priorisant les dossiers d'intérêt communautaire et en rejetant les demandes multiples de « saupoudrage » des crédits en gestion d'opportunité. La recherche d'une lisibilité d'ensemble de l'action, de sa simplicité de mise en œuvre et de son efficacité est par ailleurs permanente.

Cette dynamique perdurera-t-elle au-delà des personnes? Rien n'est joué.

Cette intelligence collective peut être aussi davantage partagée avec la société civile.

Agglomération de Bourg en Bresse (Claude BORDES) 136 000 habitants

Une culture de réseau et de proximité est présente dans l'Ain depuis longtemps entre élus et non élus (ex consulaires, associations, ...), dans tous les domaines, en capacité de dépasser les clivages pour défendre les grands dossiers de terrain et de sortir de « l'entre-soi ».

A l'image de la Vendée, on relève une intelligence relationnelle forte des entrepreneurs patrimoniaux pour s'adapter (ex de VONNAS autour de la carrosserie industrielle) et développer une émulation sur une activité.

Dans une culture de réseaux d'entreprises, Mécabourg regroupe 50 entreprises abritées par la CA3B. Ce réseau s'interconnecte désormais avec des réseaux similaires dans cette branche, Mécaloire dans la Loire, Vilesta en Drôme-Ardèche, avec l'appui de la Région (AURA Industries).

La mobilisation interfilières est également organisée et développée sur des projets à « dimension future ».

Pour assurer la pérennité des réseaux, il faut que chacun trouve un retour d'investissement sur le temps consacré. A ce titre, des recommandations sont émises sur la nécessité de procéder à des évaluations d'efficacité et de retour d'investissement.

A noter des rapprochements de plus en plus nombreux, sous l'égide des fédérations professionnelles locales, entre PME et Universités / Grandes Ecoles de la Région (Grenoble INP, INSA, ...) sur des sujets R/D et mutations organisationnelles (Industrie 4.0).

Dans le champ sportif (rugby, football, basket, ...) on relève une dynamique importante des clubs d'entreprises partenaires (ex basket JL Bourg où 360 personnes d'horizons divers trouvent intérêt à se réunir pour construire, échanger, favoriser les rencontres « improbables » et éventuellement identifier des opportunités de collaborer pour des responsables de PME/ETI sur des réponses à appels d'offre). Il importe que les réseaux d'acteurs ne s'inscrivent pas dans des circuits fermés mais offrent une capacité d'ouverture.

A noter cependant que le BTP dispose d'une culture bien ancrée dans la capacité de répondre à des appels d'offre en groupement.

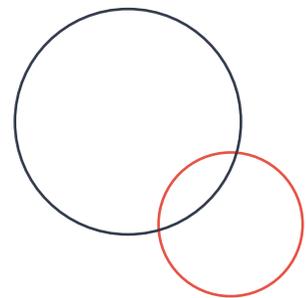
Pour la Communauté d'agglomération de BOURG, a été élaboré un projet de territoire et un ouvrage, la « Belle rencontre », destiné à partager une culture commune. Le projet de territoire, dans une vision stratégique, a associé dans la réflexion l'ensemble des acteurs socioéconomiques (200 personnes, conseil de développement). Il fusionne 15 schémas thématiques destinés à cibler des priorités d'action. Concernant la stratégie d'accueil des entreprises, on note une forte volonté de rapprocher l'offre et la demande dans une logique de maillage et de hiérarchisation des zones d'activité. Si des insuffisances sont néanmoins

relevées en matière de réseaux de personnes et d'acteurs, on notera l'existence d'une volonté d'une meilleure coopération public/privé autour de projets d'avenir, et de mobilisation des ressources matérielles et immatérielles.

Il reste à stimuler un réseau de leaders porteurs et managers de projets pour le futur, à défaut d'imaginer ou attendre un leader charismatique improbable.

Ce qui fonctionne dans le monde agricole avec un fort maillage connu et reconnu doit mieux émerger demain dans l'ensemble du tissu industriel.

Des alliances entre métropoles et villes moyennes restent à imaginer dans une logique gagnant-gagnant (ex LYON-BOURG, ou GENEVE-OYONNAX pouvant se compléter sur l'offre d'habitat). Dans ce domaine, et plus que jamais, les réseaux d'infrastructures favorisant mobilité des personnes et flux de marchandises, avec notamment la couverture très haut débit numérique par fibre optique, joueront un rôle clé.



Des territoires en intelligence collective positive, mais pas optimale

C'est parfois surtout une affaire d'élus, comme le montre l'exemple de LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (Jean-Marie BENOIT)

La Chataigneraie est le berceau des dirigeants agricoles du Cantal. Leur implication nationale apporte un retour favorable au territoire. De plus le département est très présent dans le secteur agricole.

Ce sont les anciens cantons qui structurent le développement en 4 pôles, sous l'autorité du président de la nouvelle communauté de communes Michel TEYSSEDOU, ex responsable national à la FNSEA.

Un projet de territoire est en cours de la part du nouvel EPCI. Porté par le Président, il n'est pas encore formalisé, contrairement à l'Est Cantal. L'ingénierie dispose de marges de progrès.

Le SCOT est coélaboré avec agglo d'Aurillac.

On observe un développement équilibré entre les 4 pôles cantonaux autour de plusieurs dossiers :

- Des PLUI, à vocation d'être regroupés.
- Maisons de santé et maisons de services.
- Offre culturelle et sportive (gymnase).
- Equipements numériques.
- Zones d'activité réparties sur le territoire.

Pour le Cantal, on relève le rôle important des sénateurs JARLIER et MEZARD et du Président de Région L WAUQUIEZ.

Parfois, la société civile est le réel ferment de l'intelligence collective.

Vaulx en Velin

(Laurence MARGERIT)

On relève l'action de parents d'élèves pour créer des passerelles entre quartiers de cette ville de banlieue. En 1998, naît l'association « passerelles horizons » autour d'un projet d'habitants et d'une charte. De manière plus générale, les initiatives citoyennes prises par un important tissu associatif sont notables.

Ceci se conjugait avec l'action d'un leader fédérateur, Maurice CHARRIER, ancien maire.

Il demeure toutefois un champ important de progrès à accomplir pour optimiser la vie sociale dans une ville qui a connu des difficultés majeures, eu égard à sa progression démographique très forte et au poids du logement social.

Hors d'Auvergne-Rhône-Alpes, Le Bocage Charolais-Brionnais (Dominique FAYARD)

Le cas du Charolais-Brionnais, en lisière d'Auvergne-Rhône-Alpes, est exemplaire quant à la **capacité d'une population à porter un développement à partir d'un patrimoine rural**, celui du bocage.

Tirant parti de son paysage de bocage et de l'économie de l'élevage de charolais, le pays en recul démographique passe une à une les étapes pour une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. Il est spectaculaire de constater le **soutien populaire à la démarche** (14 000 membres du comité de soutien) portée par les élus de la communauté de communes, ce qui développe une **dynamique probablement durable et positive** pour l'économie agricole, sans mise sous cloche, et pour le tourisme, **même si la candidature ne devait pas aboutir**. C'est l'imaginaire et la valeur culturelle qui suscitent la mobilisation de chacun. Par contre, l'effet frontière demeure et le Roannais contigu n'en bénéficie pas.



Des territoires en intelligence collective émergente sans s'imposer suffisamment

Beaujolais (Daniel GUILLOT)

On distingue plusieurs Beaujolais. Mais le lien social autour du vin est essentiel. Ainsi les Compagnons du Beaujolais sont-ils très emblématiques.

La manifestation traditionnelle des conscrits en terre caladoise (caladois est le gentilé des habitants de Villefranche) a largement débordé sur le Beaujolais et au-delà.

Cette tradition encore très importante dans le Beaujolais, surtout en milieu rural, fédère les classes de manière remarquable au-delà des milieux sociaux. Toutefois à VILLEFRANCHE où prédomine une culture de plus en plus urbaine, on découvre une perte de ce facteur d'intégration autour de la culture du Beaujolais : l'importante population d'origine subméditerranéenne ne se retrouve pas dans les marqueurs de cette fête avec ses libations et banquets. VILLEFRANCHE garde toutefois une individualité forte au sein du Beaujolais, auprès des célèbres « calades », les dalles du parvis de son église ND des Marais.

Communauté d'agglomération de

Montluçon (Journée d'études Commission des Finances avec M Daniel DUGLERY, Président de Montluçon Communauté)

Depuis 2017, Montluçon Communauté regroupe 21 communes, dont deux communes urbaines, des communes périurbaines et des communes rurales, après fusion avec la communauté de communes de Marcillat en Combrailles. De plus, il existe un pôle d'excellence territorial et rural de 92 communes, sur un tiers du département de l'Allier.

Tout ceci permet de peser davantage par rapport aux métropoles. Auparavant la première communauté d'agglomération s'était construite depuis les années 2000.

Partant de taux fiscaux très dissimilaires entre communes, la mutualisation fut d'abord très difficile. Puis elle est entrée dans les mœurs.

Aujourd'hui la dynamique d'agglomération franchit un nouveau pas avec le label Territoires d'industrie.

Il demeure toutefois des interrogations sur les capacités de financement de l'EPCI. Sera-t-il asphyxié par les charges de fonctionnement ? Surmontera-t-il le foisonnement des réglementations et directives et des incertitudes générées ?

Métropole de Lyon (Jean Bernard NUIRY)

Au-delà du périmètre strict des 59 communes de la nouvelle collectivité territoriale Métropole de LYON, ayant fusionné Communauté urbaine et Département, la région lyonnaise est un espace de contact qui dépasse largement les périmètres administratifs. Ainsi LYON et ST ETIENNE sont-ils des systèmes interpénétrés au sein d'une même aire métropolitaine ?

Un des atouts maîtres de l'agglomération réside dans sa tradition de dialogue permanent élus/chefs d'entreprise. Ceci perdurera-t-il ?

De nombreux capitaines d'industrie se sont par ailleurs succédés à LYON. Mais cette dynamique se heurte parfois aux prétentions parisiennes (centralisation).

S'il est avéré que les territoires environnant la métropole tirent largement parti de la richesse créée dans la Métropole, on ne peut pas faire dépendre ces territoires d'une hypothétique ruissellement de cette richesse. De fait bien articuler la métropole avec ses voisins est encore largement à l'état de vœu, malgré la

création du pôle métropolitain entre les 6 agglomérations de LYON, St ETIENNE, Portes de l'Isère, VIENNE, Est Lyonnais et VILLEFRANCHE. Un dialogue équilibré entre tous est initié mais encore à développer, notamment pour une gestion maîtrisée d'une ressource foncière grignotée par la périurbanisation.

Par ailleurs, le mariage Métropole/région reste à rendre évident, et plus largement le dialogue entre structures publiques et privées est à développer voire déverrouiller à large échelle. Plus largement, il existe un manque crucial de circulation des informations par la presse écrite ou numérique dans tous les domaines. Il reste à inventer la solidarité de la Métropole avec la Région.

Livradois Forez (Eliane AUBERGER)

Le Livradois-Forez constitue un terrain de liens sociaux, avec ses circuits courts, ses associations culturelles, sa tradition ouvrière et rurale.

Le rôle des biactifs y est très important. Ceci a permis une très forte capacité d'auto-organisation pendant la crise COVID, surtout dans les aspects alimentaires.

Cependant on constate une coupure entre l'EPCI du Sud vieillissant et celui du Nord dans l'orbite de CLERMONT et THIERS. C'est le Parc naturel régional qui donne corps au territoire avec dans sa nouvelle charte un projet de territoire naturel et culturel bénéficiant des appuis de l'Etat et de la Région.

Bassin du Puy et Haut-Allier (Willy GUIEAU et Jocelyne DUPLAIN)

La Haute-Loire constitue un ensemble fragmenté (orbite stéphanoise, Le Puy, Brioude, Haut Allier)

mais où l'ensemble des acteurs se connaissent et échangent facilement de manière informelle. La simplicité des échanges est manifeste. Le dynamisme du tissu des PME est important et ancien.

Aujourd'hui, on observe un apport massif de crédits régionaux. Mais ces derniers apparaissent décernés en gestion d'opportunité, sans projet de territoire pour anticiper l'avenir après la fin de ces subventions. Le territoire risque ainsi de demeurer un lieu où on vit sur ses ressources.

Par ailleurs, dans le Haut-Allier, au sud-ouest, on assiste à l'abandon du projet de PNR axé sur le long terme au profit d'aides ponctuelles de court terme à l'investissement des communes. Il manque le projet et le porteur de projet pour le développer.

Saura-t-on assurer l'avenir pour la Haute-Loire au-delà de tout effet d'aubaine ?

Roannais (Patrick LAOT)

Les clivages politiques entre EPCI perdurent et la fusion est difficile.

Mais des dynamiques d'intelligence collective sont à l'œuvre : projet cœur de ville ; tourisme...

Des territoires pénalisés par une fragmentation de l'action collective

Métropole Grenobloise

(Jacques PERRAT, Jean CHABBAL, Edith BOLF)

L'histoire économique a façonné en un siècle et demi une « success story » de cité de la recherche et de l'innovation technologique autour d'un écosystème recherche + entreprises + collectivités locales centré sur trois filières principales : les énergies (12 000 emplois) ; le numérique (40 000 emplois) ; la santé (11 000 emplois). D'autres filières telles que la mécanique (8 000 emplois) ou la chimie (6 000 emplois) ne sont pas négligeables.

L'exemple grenoblois a d'ailleurs inspiré le lancement national des pôles de compétitivité dans les années 2000. Ainsi le pôle Minalogic est-il essentiel pour développer une dimension transversale dans le champ du numérique. Lors de cette même période, le campus Minatec a par ailleurs contribué à un standard international de rassemblement en un même lieu d'équipes mixtes du triptyque enseignement supérieur-recherche-industrie.

Aujourd'hui, ce lien fort entre recherche et industrie perdure. Des locomotives telles que ST Microélectronique (6 000 emplois à GRENOBLE et CROLLES), Soitec, Trixel, Schneider...sont dynamiques, ayant su s'adapter. Les start-ups sont également en fort développement depuis 2015, avec des levées de fonds importantes (220 M€ en 2018).

De plus, dans le champ universitaire, la COMUE a obtenu grâce à une forte coopération le label Initiative d'excellence (IDEX).

Malgré cette forte dynamique de l'écosystème sur l'innovation, il demeure cependant un bilan mitigé de la dynamique d'action collective globale à l'échelle métropolitaine.

La collectivité métropolitaine accompagne bien les filières d'excellence, conformément à sa compétence. On relève ainsi que Grenoble Alpes Métropole porte le projet GREAT (Grenoble Alp Together) retenu par l'Etat parmi 24 projets « Territoire d'innovation de grande ambition » du programme d'investissements d'avenir.

Mais on relève un certain nombre de fragilités liées :

- à un manque de diversification hors des sciences de l'ingénieur, avec un tissu de TPE et de petites entreprises des secteurs « classiques » à la peine faute d'une visibilité suffisante et d'actions collectives bien structurées,
- à la forte dépendance passée vis-à-vis de fonds publics désormais en réduction,
- à une gouvernance métropolitaine assez faible (rivalités entre communes et métropole ou EPCI, entre Métropole et EPCI voisins),
- à une faible concertation avec la Région dans le domaine économique,



- à un management territorial insuffisant pour prioriser des investissements d'envergure métropolitaine sur la logistique, la résolution des saturations routières, les équipements culturels, ...capables d'inscrire le développement d'une compétitivité internationale de l'agglomération,
- à la synergie collaborative entre élus et corps intermédiaires qui a des marges de progrès pour dépasser la simple participation citoyenne ; le conseil de développement constituant notamment un outil représentant la société civile organisée à valoriser,
- aux fractures sociales.

Le Nord-Isère (Anna DI MARCO)

Pas d'unité entre les différentes Communautés de Commune (la LYSED regarde plutôt vers Lyon et sa Métropole alors que la CC des balcons du Dauphiné est plus tournée vers Bourgoin, celle de la CAPI vers Lyon et Grenoble). Ceci peut expliquer la difficulté de définir le territoire du Nord Isère qui est coincé, tiraillé entre les deux Métropoles de Lyon et Grenoble (voire aussi de Chambéry) et a du mal à se concevoir comme une entité à part entière avec une action collective et concertée.

Le développement se fait de façon locale, passive d'autant plus qu'on note la présence de « barons locaux » qui monopolisent depuis des années, les fonctions de décideurs dans les communes et communautés de communes.

Saura-t-on dépasser les intérêts locaux et se libérer de l'influence des deux Métropoles, pour assurer une réelle cohésion de ce territoire ?

L'Allier (journée d'études de la commission « Territoires, transports, numérique »)

C'est le fort risque de déclassement de VICHY dans les années 80, par un thermalisme vieillissant, qui a été l'élément déclencheur d'une **prise en main de leur destin par les chefs d'entreprise** des PME pour créer une agence de développement et un réseau de compétences ; les élus ayant été moins réactifs au départ.

L'apport des communes a été ensuite essentiel pour accompagner les investissements (ex St Pourçain).

De manière plus générale pour l'Allier, la réussite dépend de la **cohésion entre tous** sans oublier ni les bénévoles ni l'Etat trop souvent censeur.

On déplore **trop peu de synergie entre les 3 pôles urbains** de l'Allier, un manque de gouvernance et d'anticipation du foncier (manque de zones de grande capacité et pléthore de petites zones vides), une inadaptation des aires de diffusion des médias qui ne collent pas aux cohérences spatiales nécessaires (ex pôle métropolitain Clermont Vichy Thiers Issoire). L'agence régionale économique doit coller aux besoins.

Les Bauges (François MORISSE)

L'élevage laitier est bien structuré en réseau d'acteurs agricoles.

Les acteurs du tourisme sont au contraire désorganisés. Seul le PNR anime le tourisme, mais il est peu reconnu. On fonde néanmoins un espoir sur le label UNESCO obtenu en 2011. Le PNR est un atout pour un développement durable des Bauges.

Le bois est présent sur 60 % du territoire, mais il est peu valorisé et la forêt mal gérée par manque d'organisation des acteurs, alors qu'il existe un savoir faire des métiers du bois.

La Chartreuse (Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST)

Le PNR de Chartreuse fédère sur certains projets des EPCI qui travaillent indépendamment. Les projets concernent l'agriculture, les savoir-faire, le bois, la mobilité, les problèmes d'enneigement pour le ski, la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse.

Le PNR instaure une dynamique d'ingénierie et de coopération particulièrement fragile.

Il faut pourtant relever ensemble les défis du partage des usages, des mobilités et du changement climatique. Le Parc bénéficie de crédits européens LEADER.

Il manque un management territorial et les habitants ignorent qui fait quoi et n'adhèrent pas à un projet commun.

A noter toutefois le réseau constitué par les PNR de Chartreuse et Vercors, la Métropole et les agglomérations du Pays Voironnais, du Grésivaudan et du Trièves pour construire des démarches collectives afin de soutenir les filières de production alimentaire locale (travaux initiés dès 2016 par le PNR sur les variétés locales et anciennes de fruits et légumes et sur les points de vente en circuits courts).

La Maurienne (Jean-Luc LOZAT)

Il n'existe ni acteur fédérateur de la Maurienne, ni stratégie d'ensemble : comment intégrer les évolutions dans une stratégie collective pour satisfaire les attentes des citoyens ?

Le chantier de la transalpine est cependant un projet mobilisateur pour les acteurs de Maurienne Dès lors, comment en tirer parti au plan local ? Comment s'organiser pour s'arrêter et plus seulement traverser ?

En matière touristique, après l'or blanc (neige), on a développé l'or

vert (tourisme nature), puis aujourd'hui le cyclisme est un nouvel objectif.

Le Val de Drôme (Frédéric REYNIER)

Les trois communautés de communes travaillent peu ensemble.

Seule la biovallée fédère tous les acteurs.

Des territoires fragilisés par un manque de dynamique collective anticipatrice et par des rivalités

Saint Etienne Métropole et Loire Sud (Jean-Marc CORNUT)

Ce territoire additionne les problèmes de réseaux.

L'enclavement : la Vallée du Gier joue le rôle de cordon ombilical de la Loire Sud avec une mère nourricière qu'est devenue de plus en plus la métropole lyonnaise. Or ce cordon, encaissé dans une vallée étroite, est victime d'asphyxie pour les réseaux routier et ferroviaire. Alors que l'A45 est abandonnée, comment utiliser le plateau seule issue qui subsiste ? Quel projet de territoire pour la vallée du Gier ? A quand un contrat d'axe sur les mobilités ?

Une relation avec LYON peu vécue en écosystème avec un mouvement croissant des emplois vers LYON et de l'habitat vers la Loire au foncier moins cher. Le pôle métropolitain est encore souvent confondu à tort avec une strate supplémentaire dans le millefeuille. Les collaborations LYON - ST ETIENNE émergent depuis peu (fusions de Grandes écoles, ou de CCI,...) mais sont encore bien aléatoires (ex rejet du projet universitaire IDEX). La culture des égos est toujours présente.

Plus de réel leader charismatique depuis Antoine PINAY pour animer les acteurs.

Trop longtemps des clivages politiques non dépassés contrairement à d'autres villes, faute de qualités relationnelles. On relève cependant avec intérêt l'activité du Conseil local de développement. La société civile parviendra-t-elle à entraîner les acteurs ?

Massif du Mont Blanc (Jean-Louis VERDIER)

Ce territoire est situé dans un espace unique au monde. Mais il vit sur ses acquis et rencontre un problème de gouvernance : pas de SCOT faute d'accord entre élus ; pas de dossier commun entre les COMCOM ; pas de classement UNESCO du Mont Blanc ; pas de projet fédérateur pour gérer les équilibres faute d'hommes pour le porter.

Des questions majeures sont à résoudre cependant : reconstruction de téléphériques ; saturation routière ; surfréquentation ; foncier ; baisse de l'enneigement ; choix entre tourisme de masse et élitiste.

Au vu de cet inventaire, pour que soient mieux prises en compte les réalités locales, il convient de tirer des enseignements et de formuler des suggestions à l'adresse notamment de la Région.

Or cette dernière est déjà engagée depuis longtemps dans des politiques territoriales. Il convient de procéder à leur capitalisation dans la présente contribution, et à la capitalisation des positions déjà exprimées par le CESER pour optimiser le développement local.







POLITIQUES TERRITORIALES DE LA REGION ET PRISE EN COMPTE DES REALITES LOCALES

Au-delà de l'exercice de ses compétences de droit commun en matière de formation, mobilité, économie, et de ses interventions à caractère sectoriel, la Région est compétente en matière d'aménagement du territoire.

A ce titre, la Région développe des politiques territoriales à caractère transversal adressées aux différentes échelles :

- L'échelle locale. Alors que le fonctionnement des parcs naturels régionaux est une compétence régionale de droit commun, la Région intervient de manière volontariste en faveur des communes et des intercommunalités. Elle le fait à l'aide des politiques Ambition Région complétées par des bonus en faveur des communes rurales et des bourgs centres, ainsi que certains « contrats de territoire ».
- L'échelle départementale. Pour certains départements plus pauvres et en difficulté structurelle (Ardèche, Haute-Loire, Cantal, Allier) la Région formalise des « pactes ».
- L'échelle régionale, à travers le SRADDET ou le CPER, notamment son volet territorial axé sur certains territoires bien définis et les principales agglomérations.

Dès le début de la mandature en 2016, le Conseil régional a indiqué les grands principes de sa politique en matière d'aménagement du territoire :

- Une économie budgétaire pluriannuelle de 300 M€ de crédits de fonctionnement réinjectés en investissement.
- La confiance envers les maires avec des dispositifs présentant peu ou pas de critères.
- L'adaptation à la diversité des territoires, des plus petites communes aux métropoles.

Pour chacune de ces politiques, le CESER a rappelé à maintes reprises et renouvelle combien il convient de s'interroger sur l'effet levier apporté par l'intervention régionale en faveur de projets de territoire. La clé est la recherche de la meilleure gestion de l'organisation des territoires, c'est-à-dire du management territorial.

Cet objectif ainsi que ceux de la cohésion sociale et territoriale, ou encore de la valorisation de l'argent public sont essentiels, tout particulièrement au moment où « on ne peut plus tout faire ».

On assiste à une prolifération de projets de territoire qui ont tous été portés avec une justification propre.

Les constats de foisonnement, de doublons, de superposition, de concurrence, abondent, alors qu'on attend gestion, gouvernance, pilotage, projet, développement, optimisation, transversalité, subsidiarité... et par conséquent efficacité et efficience.

Face à des besoins de dépenses par nature illimités, et des capacités de financement limités, le CESER a souvent souligné combien l'important sera de voir les élus procéder à des choix, c'est-à-dire hiérarchiser les priorités en faveur des projets à plus fort effet levier et rejeter des sollicitations multiples.

En bref savoir adhérer aux investissements d'avenir et dire non aux investissements de pure opportunité et sans intérêt régional.

C'est avec ce regard que le CESER esquisse ci-après une première approche des différents outils de la Région et de leur effet levier, en rappelant ses positions déjà exprimées avançant des questionnements mais sans prétendre ici évaluer ces outils.

Une évaluation appellerait en effet un travail lourd selon une méthode scientifique d'analyse reposant sur les cinq critères de l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et l'utilité. Une telle évaluation n'a de chance d'être utile que si elle est portée par le décideur politique.

Les politiques territoriales de la Région menées à l'échelle intercommunale et communale

► Une politique de droit commun : les parcs naturels régionaux

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte dix parcs naturels régionaux, concernant plus du quart de la superficie de la région et 22 % des communes, soit environ 11 % de la population régionale. Ceci place Auvergne-Rhône-Alpes en tête des régions dans ce domaine. Le dernier mis en œuvre est celui de l'Aubrac et un onzième est en projet à Belledonne.

Les parcs naturels régionaux ont été créés à l'initiative des régions, dans le cadre de leurs compétences d'aménagement du territoire, et sont classés ou renouvelés par l'Etat. C'est donc une compétence partagée, même si la Région contribue à hauteur de 60 % au fonctionnement du syndicat mixte.

Les PNR ont une vocation multiple de protection des patrimoines naturel et culturel, de développement, d'éducation et information, et - fait plus intéressant - d'expérimentation de formes nouvelles d'action territoriale et d'anticipation au changement. Ils bénéficient de référents communs dont l'Etat est garant.

En juin 2018, la Région a harmonisé le dispositif entre les deux ex Régions, a décidé la mise en place pour chaque PNR d'un contrat de parc triennal, avec un Plan Pluriannuel d'Investissements chiffrés, un volume annuel d'actions de fonctionnement. Elle a aussi souhaité accompagner les Parcs dans l'élaboration de chartes plus opérationnelles ou dans leur travail de mutualisation, de priorisation des actions menées, d'exploration de

nouveaux financements alternatifs.

Elle a lancé une campagne de communication et de promotion. Elle a enfin validé les demandes de prorogation de classement des Parcs Naturels Régionaux des Monts d'Ardèche et de Chartreuse, et certaines demandes d'extension de périmètres (Monts du Livradois Forez, Baronnies Provençales, Pilat, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche).

Les parcs naturels régionaux ont parfois été décriés par la Région au motif de leurs coûts importants en fonctionnement, ce qui a conduit à leur préférer dans le cas du Haut-Allier et de la Dombes, des contrats de territoire spécifiques concentrés sur des concours de la Région en investissement. Le CESER a déploré ce choix dans un avis sur le Haut-Allier, regrettant notamment la perte de l'ingénierie propre à l'élaboration du projet de territoire d'un Parc.

Le CESER a souligné combien les PNR peuvent parfois être aussi le lieu de la mise en œuvre de « bonnes pratiques » pour mettre en cohérence les projets.

Ainsi, ce sont de telles pratiques que le CESER a repérées en 2011 dans sa contribution sur le management territorial puis en 2012 dans celle relative aux PNR et au changement climatique : il a cité l'exemple des relations entre PNR du Pilat et SCOT des Rives du Rhône. Le SCOT, associé à un « outil de consommation du foncier », « outil de développement de l'urbanisation », avait longtemps été perçu par le PNR du Pilat comme une menace, voire une concurrence (sur la notion de préservation de certains espaces).

Puis les acteurs ont réussi à s'entendre sur une démarche coordonnée de répartition des rôles de chacun.

Le SCOT Rives du Rhône encadre les politiques d'urbanisme des

communes et vient conforter les dispositions de la charte du Parc en déclinant ses grands objectifs, notamment en ce qui concerne la préservation des paysages, des espaces et sites naturels, et la valorisation des ressources du territoire.

Une telle articulation existait également entre le SCOT de l'Albanais et le PNR des Bauges.

Le CESER a également souhaité en 2012 que la vocation d'expérimentation des PNR soit mise à profit pour anticiper le changement climatique.



► Les contrats de territoires spécifiques

Dans deux cas, le Haut-Allier (en Haute-Loire) et la Dombes (dans l'Ain), la Région a choisi respectivement en novembre 2016 et en juin 2017 d'abandonner des projets de PNR pour leur préférer des contrats avec les intercommunalités, en investissement seulement.

Pour le Haut-Allier, il est prévu le

soutien aux opérations d'investissement des communes, des EPCI, ou des organismes privés et parapublics sur proposition des collectivités. Ce sont de fait dans la quasi-totalité des cas des subventions aux communes qui ont été accordées.

Pour la Dombes, le soutien de la Région est orienté en faveur des communes et des EPCI selon quatre axes en faveur des exploitations agricoles, des services et des aménagements communaux et intercommunaux, de l'environnement et du tourisme.

La question de l'effet levier de l'intervention régionale n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

► Une politique volontariste : les contrats Ambition Région et les bonus ruralité et bourgs centres

Avant leur fusion en 2016, les deux ex Régions Rhône-Alpes et Auvergne avaient engagé depuis les

années 1990 des contractualisations avec des territoires larges, selon des méthodes différentes.

En Rhône-Alpes, avant 2016

Après le temps de la logique de guichet...

Depuis 1982, la Région intervenait sur des petits territoires de type SIVOM à travers les premiers contrats de pays. Elle allait vite déplorer les limites de cette intervention en logique de guichet où les maires venaient faire leur marché.

...vint une proposition du CESER reprise par le Conseil régional en 1993...

Consulté par le Président de la Région, le CESER suggérait des bassins de vie assez larges pour faire masse critique, où un chef de projet mobiliserait les acteurs locaux sur un projet global avec des objectifs limités dégagant un effet levier sur les tendances lourdes. Ce sera son leit motiv durant 15 ans. C'est l'esprit des contrats globaux de développement initiés par la Région alors précurseur, longtemps avant les lois PASQUA de 1995 et VOYNET de 1999.

Dans son avis sur l'évaluation menée en 1999, le CESER regrettait encore la persistance fréquente de logiques de guichet, aux dépens de la logique de projet. Mais il appréciait leur cadre informel et la volonté dans de nombreux cas d'associer les acteurs socioéconomiques. En 2000, il redoutait les risques d'institutionnalisations excessives ressortant des intentions de l'Etat ; celles-ci pouvant étouffer la créativité liée aux spécificités locales.

A partir de 2001, le diagnostic stratégique était renforcé par la Région. Le territoire régional se couvrait de 45 contrats de développement, avec leur conseil « local » de développement associé. Là où l'Etat était présent, la formule était

identique avec l'appellation de contrat de développement de pays Rhône-Alpes. Les principales agglomérations mettant en place des contrats de fonctions d'agglomération et de centralité.

En 2008, cependant, avec les contrats de développement durable de Rhône-Alpes intégrant de nouvelles conditionnalités, la complexité, le nombre d'animateurs, les coûts de fonctionnement s'accroissent. Le CESER alerta sur ces lourdeurs en 2008 puis à nouveau en 2012, sans effet...

Mais en 2016, la nouvelle majorité régionale renvoya brutalement le balancier dans l'autre sens.

Auvergne, avant 2016

Dès 1989, la Région Auvergne portait une politique de « contrats régionaux de territoires » en faveur des intercommunalités.

En 1991, elle créa l'association régionale des Pays d'Auvergne, dotée d'animateurs pour accompagner des intercommunalités de projet.

Dans les années 2000, la contractualisation s'intègre à la démarche de SRADDT, alors que Rhône-Alpes n'en avait pas. A partir de 2005, l'ex Région Auvergne contractualise avec les Pays créés par les lois Pasqua et Voynet. Ce sont les contrats Auvergne +, au nombre de 15, dont on comptera trois générations; la dernière ayant été décidée en 2014 pour trois ans. Les contrats recherchent la cohérence et la mutualisation de l'ingénierie entre les collectivités.

Le CESER avait souligné en septembre 2014 l'intérêt de la méthode pour la génération initiée en 2014: appui de l'IRSTEA pour les diagnostics; sélection de projets structurants; thématiques retenant quatre défis du SRADDET (transition énergétique et écologique, ambition numérique; attractivité des populations; gouvernance associant le conseil de

développement); suivi et évaluation.

Avec la fusion des ex Régions, une nouvelle donne fut introduite avec les contrats « Ambition Région », poursuivie à l'occasion de la relance.



En avril 2016, on passa d'espaces de projet assez larges aux espaces de gestion des EPCI, souvent beaucoup plus petits, on replaça les maires au cœur du dispositif en leur laissant une grande latitude, et on abandonna toute intervention en fonctionnement (postes d'animateurs) au profit de la seule section comptable d'investissement, à travers des contrats de trois ans.

159 contrats ont été passés soit une multiplication des territoires cibles par près de 2,5, et un foisonnement de projets (1 560) de nature très variée. Ceci appelle une interrogation sur la capacité d'échelles à maille réduite à faire toujours masse critique pour générer le développement et sur la capacité de tous les projets à apporter l'effet structurant souhaitable sur le territoire. Les subventions vont en majorité de 50 000 à 350 000€. Et l'absence de critères pour l'aide régionale rend difficile l'appréhension de cet effet

structurant. Il est à noter qu'en Auvergne-Rhône-Alpes l'ingénierie a été supprimée sans évaluation préalable. C'est aujourd'hui avec l'Île de France et la Corse une des trois Régions à contractualiser selon une logique de guichet aux vues des conclusions de l'étude menée sur les Régions françaises et le soutien aux territoires par le consultant Gwenaël DORE et publiée

dans Cairn Info de mars 2020 (pp 533-554).

Cependant, un consensus ressort sur la simplicité de mise en œuvre de ces contrats.

Pour les exercices à venir, sans tirer de bilan ou évaluer cette génération de contrats, la Région vient de décider la reconduction d'une même enveloppe de 220 M€ pour 3 ans. Telle est la décision prise le 8 juillet 2020 dans le cadre du plan de relance régional adopté à hauteur de 983 M€.

Les contrats Ambition Région peuvent être accompagnés de bonus ruralité...

Le Conseil régional a adopté le 22 septembre 2016 un plan régional en faveur de la ruralité destiné à accompagner les opérations inscrites en section d'investissement

des communes de moins de 2 000 habitants. Ces subventions ont une validité de 3 ans et doivent s'articuler avec les contrats Ambition Région. Les critères de sélection prévus sont la faisabilité et la viabilité du projet, le calendrier de réalisation, la prise en compte du développement durable, le caractère de structuration pour le bassin de vie, la cohérence du projet à l'échelle intercommunale.

La Région a ainsi engagé 80 M€ sur 6 ans : après une première enveloppe de 30 M€ engagée en 2016, une seconde de 50 M€ a été prévue pour la période 2019-2021.

Sur 3 139 communes éligibles, près de 2 000 communes soit 63 % ont été bénéficiaires pour près de 3 200 projets aidés. 48 M€ étaient engagés au 1/07/2020. Les projets les plus fréquents concernent les services à la personne (salles polyvalentes, associatives, équipements scolaires, bâtiments publics) ou l'aménagement d'espaces publics.

... et de bonus Bourgs centres...

Avec les mêmes critères d'attribution que les bonus ruralité, le Conseil régional a décidé également le 22 septembre 2016 d'un plan en faveur de l'investissement des bourgs centres de 2 000 à 20 000 habitants. Pour la période 2016-2021, il a été doté d'une enveloppe de 95 M€.

Sur 700 communes éligibles, 508 d'entre elles soit les deux tiers ont été bénéficiaires. 40 M€ étaient engagés au 1/07/2020.

... avec un intermède de bonus relance du 1/07/2020 au 1/07/2021...

Dans le cadre du plan de relance du 8/07/2020, une enveloppe de 72 M€ a été votée pour des investissements dans les communes de moins de 20 000 habitants qui

justifieront un lancement des travaux. Ces crédits se substituent à ceux des bonus ruralité et bourgs centres.

Les Pactes Région signés avec quatre Départements en difficulté structurelle

La Région a décidé d'accompagner de manière particulière quatre départements en difficultés structurelles à travers des conventions-cadre de développement territorial signés avec le Conseil départemental jusqu'au 31 décembre 2021. Ces pactes regroupent des crédits de la Région ventilés dans divers programmes et affectés selon le principe d'annualité budgétaire. Ces pactes ont prévu un comité de pilotage pour le suivi et des évaluations ex post des dispositifs.

La Région apporte sa contribution directement aux maîtres d'ouvrage, souvent communaux.

Les pactes concernent le Cantal (avril 2016), l'Ardèche (mars 2017), la Haute-Loire (juin 2017), l'Allier (mars 2019).

Pour le Cantal

La convention Région-Département pour la période 2016-2021 prévoit un financement régional de 128 M€ (dont 51 M€ de FEADER et 77 M€ de crédits propres à la Région) avec plusieurs volets :

- Le désenclavement routier et aérien 45 M€.
- Le soutien à l'économie 78 M€ (dont FEADER 51 M€, crédits Région agriculture et agroalimentaire 7,9 M€, entreprises 10,6 M€, commerce et artisanat 3,2 M€, tourisme 5,3 M€).
- L'IUT d'AURILLAC 2 M€.
- Les festivals, salons et le rugby 3,5 M€.

Pour la Haute-Loire

La convention Région-Département pour les 5 années 2016-2021 prévoit un financement régional de 112 M€ (dont 20 M€ de FEADER et 92 M€ d'effort propre) selon le programme pluriannuel suivant :

- Désenclavement routier et aérien 10,8 M€.
- Développement des territoires 21,5 M€, dont 12,5 M€ au titre du contrat spécifique du Haut-Allier, 9 M€ pour les espaces publics (en sus des contrats Ambition Région et des bonus ruralité ou bourgs centres).
- Soutien à l'économie 47,8 M€ dont 20 M€ de FEADER 3 M€ pour l'agriculture, 15 M€ pour les entreprises, 9 M€ pour commerce et artisanat.
- Tourisme 18 M€.
- Culture et événementiel 2,7 M€.
- Sport 6,1 M€.
- Sites structurants 5 M€.

Pour l'Ardèche

La convention cadre 2017-2021 votée par le Conseil régional en juin 2017 prévoit un apport régional de 104 M€, dont les principaux postes sont les suivants :

- Routes (réseau ossature et traversées de bourgs) 25 M€.
- Numérique 2 M€.
- Projets locaux structurants 20 M€ hors bonus ruralité et bourgs centres.
- Agriculture 29 M€ (dont FEADER).
- Soutien d'entreprises 8 M€.
- Filières innovantes 2,4 M€.
- Tourisme 6,5 M€.
- Culture et sport 0,5 M€.

Pour l'Allier

En date du 29 mars 2019, la convention prévoit pour les 3 années 2019-2021 un apport régional de 60 M€ de cofinancements. Ces derniers se distribuent comme suit :

- Aménagement 13,2 M€ dont véloroute Allier 6 M€, routes 5 M€ et friches 2,2 M€.
- Développement économique 10 M€.
- Ouvrages d'art et ponts 11,5 M€.
- Modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Bourges-Montluçon 10 M€.
- Environnement 1,45 M€.
- Numérique 0,9 M€.
- Equipements sportifs Vichy Communauté 9 M€
- Château des ducs de Bourbon à MOULINS et patrimoine 3,9 M€.

Ces quatre « pactes » départementaux méritent de faire l'objet d'une évaluation ex post comme il est prévu dans chacune des conventions. Leur atout en matière de cohérence de l'action publique à l'échelle départementale semble intéressant.

Reste à apprécier l'enjeu de tels pactes au sein de l'ensemble des actions publiques. Reste aussi à distinguer leurs éléments réellement novateurs par rapport à ce qui ne peut être que des « emballages » de décisions déjà prises et pas si nouvelles. Reste enfin à déterminer le degré de structuration du développement économique et social généré.

Le volet territorial des contrats de plan Etat-Région

Les CPER Rhône-Alpes et Auvergne ont été approuvés respectivement les 6 mars et 29 juin 2015, avant la fusion des Régions. Ils viennent à échéance fin 2020.

Après avis du CESER adopté le 13 décembre 2016, un avenant à ces deux contrats a été approuvé en séance plénière du Conseil régional le 9 février 2017.

Plus tard, un avenant technique du 29 mars 2019 (commission permanente) a intégré une douzaine de politiques délibérées par la Région dans l'intervalle. C'est depuis lors que les éléments des CPER sont stabilisés.

Les CPER sont conçus pour faire converger des politiques structurantes avec une vision pluriannuelle (ferroviaire, enseignement supérieur, transition énergétique,...) de la part des cosignataires, ce que le CESER appelle de ses vœux de manière constante. Cependant, le CESER a aussi observé depuis longtemps le poids très important de l'Etat pour faire cofinancer des politiques relevant de sa compétence, et de manière plus récente l'intérêt de la Région pour déroger au principe de suppression de sa clause générale de compétence par la loi NOTRe de 2015.

Dans le champ des territoires considéré par la présente analyse, les contrats Etat-Région comportent des contrats territoriaux (actualisés pour certains assez tardivement) apportant une déclinaison sur chacun des 12 Départements, sur chaque Métropole (LYON, GRENOBLE, ST ETIENNE, CLERMONT FERRAND et Genevois français) et sur des territoires à enjeux spécifiques (Maurienne, Espace Mont Blanc, Rhône Médian). Les aides spécifiques pour le territoire de la plaine St Exupéry ont été intégrées dans les contrats départementaux du Rhône et de l'Isère. Les 4 pactes départementaux cités précédemment sont réputés être intégrés également désormais aux CPER qui sont ainsi devenus des outils très englobants de l'action territoriale.

Le SRADDET, un outil à valoriser pour appréhender les spécificités territoriales

Le document d'objectifs du SRADDET intéresse la problématique posée par le CESER sur les spécificités des territoires à plusieurs titres ; tous ces objectifs ayant une valeur juridique d'obligation de « prise en compte » par les décideurs.

Le SRADDET annonce dans l'objectif général 2 une volonté de « développer la région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires ».

Préserver les potentiels fonciers, ou de la ressource en eau ; désenclaver les territoires ruraux ; utiliser l'image de chaque territoire comme facteur d'attractivité ; privilégier les potentiels d'énergie renouvelable et les économies d'énergie ; valoriser le fonctionnement des cours d'eau ; interconnecter les territoires et développer leur complémentarité : tous ces items peuvent décliner une intention de développer les spécificités locales.

Le SRADDET s'achève sur un dernier objectif stratégique 10 « Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux ».

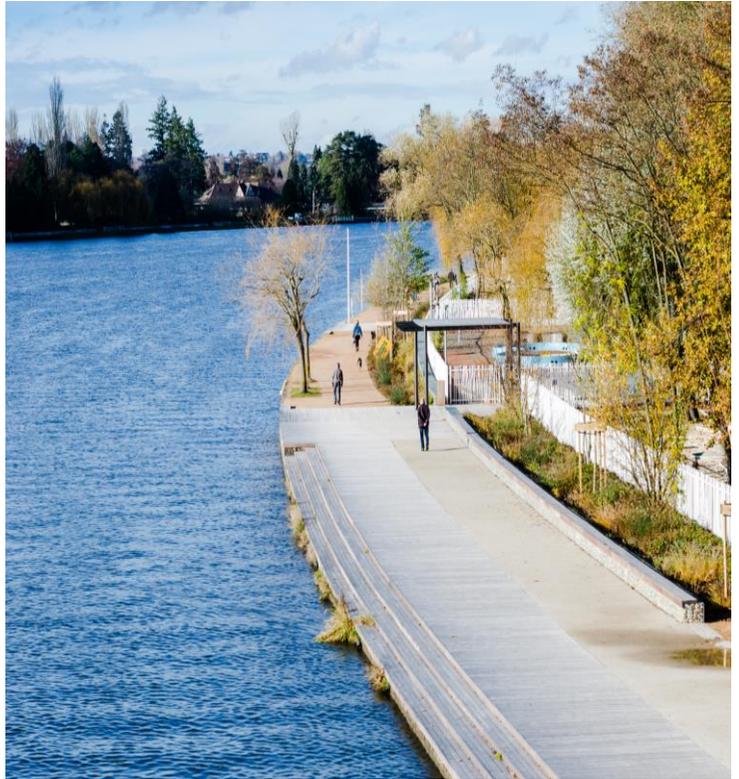
Le SRADDET souligne p. 191 combien le bassin de vie est « l'échelle de prédilection pour initier des coopérations entre acteurs qui vivent sur le même territoire au quotidien au-delà des limites administratives. » Promouvoir les interscot, ou les coopérations entre métropoles et territoires avoisinants constituent des pistes d'action intéressantes.

Surtout, reprenant la demande récurrente du CESER, le document d'objectif recommande de « faire de la Conférence Territoriale de l'Action Publique un véritable lieu

d'échange, de dialogue et de partage entre les représentants des diverses collectivités du territoire ».

Par ailleurs, l'objectif 10 du SRADDET attache du prix à l'encouragement de nouvelles formes de mutualisation de l'ingénierie territoriale, essentielle mais parfois difficile à mobiliser du fait de sa complexité d'organisation ou de son coût. Ainsi, comme l'avait recommandé le CESER, le SRADDET stipule (page 192) que « les besoins en ingénierie perdurent et sont nécessaires à l'émergence et à la mise en œuvre des projets locaux ».

Enfin, le document d'objectifs s'achève sur l'idée de « repenser le positionnement de la Région comme acteur facilitant l'action des acteurs locaux ». On retrouve là la question de la complexité que le CESER souhaite voir depuis longtemps traitée et relayée par un réel management territorial.





Pour une intelligence collaborative au service du développement des territoires

Pour le CESER, c'est l'avenir des territoires lui-même qui passe par l'articulation entre :

- une vision stratégique régionale anticipatrice dont il a longuement traité dans ses travaux sur le SRADDET et qui permet aux territoires de se projeter dans un contexte global incertain et peu lisible
 - une action opérationnelle bâtie sur l'intelligence collective pour valoriser des ressources territoriales et des marqueurs locaux, notamment historiques, économiques, culturels...
-

Le CESER renouvelle son attachement à une vision sur l'avenir des territoires dans une ambition régionale partagée par les acteurs pour un développement équilibré.

Pour le CESER, il est essentiel pour bâtir le fait régional de rechercher les conditions d'un développement équilibré des territoires, celui d'un système dynamique de flux et mobilités, en mouvement dans l'espace et le temps, aux mutations desquelles il importe de s'adapter en permanence. C'est en effet ce système qui permet à la faveur d'objectifs, de projets et d'accords intervenus entre acteurs locaux (élus et représentants de la société civile) de mobiliser les ressources territoriales pour les transformer en actifs.

Pour mener à bien ces projets territoriaux et conclure des partenariats. Il importe de disposer d'une boussole orientant l'action publique³ de façon :

- à rendre aux citoyens la possibilité de leur adhésion dans un monde de complexités,
- à faire vivre l'«Ambition territoires 2030 » affichée par la Région.

Ceci passe par l'identification de priorités d'action en fonction de leur effet levier et conçues :

- avec le souci d'une dynamique permanente pour s'adapter au monde et à ses mutations socio-techniques,
- en plaçant les valeurs humaines et les réalités de terrain au centre d'une démarche de concertation et de collaboration,
- par convergence entre les échelles des projets régionaux et des projets locaux, entre une ambition régionale fixant un cap, et le plus grand pragmatisme de terrain.

³ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - Ambition territoires 2030 : sept clés pour réussir, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2018, 46 p.

L'intelligence relationnelle et collaborative

La condition sine qua non du succès réside dans l'intelligence relationnelle fondée sur la confiance et le dialogue. Sur la base d'échanges avec des acteurs de terrain, le CESER a souligné dès 2017 combien la capacité de dialogue en confiance, en particulier avec l'implication des acteurs socioéconomiques dans le projet, fait la différence d'un territoire à l'autre.

Valoriser les ressources locales

Le CESER recherche un développement endogène apte à mettre en avant des avantages comparatifs sources de valeur.

En 2019⁴, le CESER a appelé une ambition régionale fondée sur une dynamique des territoires combinant forces créatrices et ressources, en abandonnant tout principe d'uniformité : il demandait déjà qu'on valorise la très grande diversité de contextes et enjeux locaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il souhaitait qu'on articule les échelles de territoires fonctionnels pour assurer la masse critique nécessaire au développement local.



Le CESER a souhaité explorer davantage au fond les intelligences collectives plus ou moins développées aux quatre coins d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il a déjà eu l'occasion de souligner combien elles sont particulièrement essentielles pour anticiper l'avenir des générations futures, notamment au regard des impératifs de transition écologique et énergétique ou encore numérique.

Le propos ci-après dépasse ces préoccupations thématiques et vise des actions opérationnelles globales. Il dégage dix suggestions, à la lumière des observations faites par les membres du CESER ou par des intervenants extérieurs sur des expériences locales :

- Centrer le développement territorial endogène et exogène sur le développement de l'humain dans ses aspirations et ses compétences
 - Placer le projet de territoire, à une bonne échelle, au cœur du développement
 - Intégrer véritablement la société et ses représentations pour construire les projets
 - Contractualiser sur des projets à effet levier, avec le souci du sur-mesure et de l'innovation
 - Renforcer l'ingénierie stratégique et opérationnelle des projets, en s'inspirant des anciens contrats Auvergne +
 - Actionner plusieurs leviers de coopération territoriale
 - Favoriser une dynamique des réseaux d'acteurs au bénéfice des territoires
 - Considérer le travail collaboratif numérique
 - Porter à connaissance les bonnes pratiques
 - Optimiser la responsabilité d'une Région animatrice en matière d'aménagement du territoire
-

⁴ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - SRADDET- Faire du schéma régional une vision d'avenir, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2019, 35 p.

1. Centrer le développement territorial sur le développement de l'humain

Le développement de l'intelligence artificielle frappe aujourd'hui par sa fulgurance. De même la technologie des objets connectés se répand très rapidement.

Selon les usages qui en seront faits, on pourra trouver le pire, avec par exemple les risques liés à une concentration des data ou les risques d'espionnage, comme le meilleur, avec la télémédecine, les imprimantes 3D apportant une valeur dans les territoires les plus isolés plus globalement un appui pour l'équilibre des territoires.

Il n'en demeure pas moins que seule l'intelligence humaine doit assurer la maîtrise d'une technologie qui doit la prolonger mais pas se substituer à elle. Plus que jamais quel que soit le progrès technique, **il faut un travail collaboratif entre des hommes acteurs de leur avenir.** C'est la mise en réseau de l'intelligence humaine et de sa créativité qui permettra d'éviter que l'intelligence artificielle régisse des secteurs entiers de la vie quotidienne.

Pour le CESER, il n'est pas de développement territorial sans développement de l'humain.

Les territoires connaissent assurément un développement extrêmement lié à la qualité des interactions, des échanges humains, avec les autres et avec la plus grande implication. C'est par cette voie que peut se valoriser le développement endogène.

Ce développement de l'humain est bien sûr déterminé par le poids de l'histoire mais aussi de la sociologie dont l'évolution peut marquer parfois des ruptures et présenter des

risques de comportements contradictoires avec l'ADN du territoire.

Ce sont des territoires « creusets » de travail collaboratif tels que ceux cités dans la première partie de cette contribution qu'il faut stimuler, dans un souci permanent du vivre ensemble.

Dans leur ouvrage « L'étonnante disparité des territoires industriels, comprendre la performance et le déclin », Denis CARRE, Nadine LEVRATTO et Philippe FROCRAIN⁵ estiment que « l'écart de performance entre territoires tient en partie à la capacité, variable, des acteurs locaux à gérer les conflits, créer des espaces de dialogue, dégager des solutions gagnant-gagnant, trouver des compromis,... ».

Dans la préface du même ouvrage, Olivier LLUANSI initiateur principal de « Territoires d'Industrie » considère qu'il n'y aurait ni fatalité ni recette au développement des territoires. Pour lui, il est de plus en plus évident que **l'humain est la « clef de voûte » des territoires.**

2. Placer le projet de territoire, à une bonne échelle, au cœur du développement

Le CESER réaffirme combien, pour répondre à la nouvelle donne socioéconomique marquée par des mutations très rapides, voire par des disruptions de plus en plus nombreuses, la réactivité et l'adaptation aux nécessaires évolutions locales sont de plus en plus indispensables. Le recours à des stratégies locales sur-mesure et réactives retrouve donc une nouvelle jeunesse.

Ceci est pour le CESER incontournable, comme l'est l'articulation avec une stratégie régionale appelée à maintes reprises de ses vœux par l'assemblée socioprofessionnelle. Il est essentiel de rompre avec les logiques de silos et d'organiser les transversalités entre échelles spatiales.

C'est largement de la capacité des acteurs locaux à mobiliser un bouquet de savoir-faire, d'énergies et de moyens présents dans chaque territoire mais souvent enfouis dans les mémoires ou ignorés- que dépendra le potentiel de développement de chaque territoire. Aucun territoire n'est condamné sur ce point a priori.

Ceci suppose que la dimension du projet soit en adéquation avec la maille du territoire d'intervention. Or les EPCI, sauf s'ils sont XXL, sont souvent trop morcelés en nuage de points pour répondre aux enjeux socioéconomiques. Le CESER suggère donc, comme le permet la délibération cadre de la Région sur les contrats ambition Région, de regrouper des EPCI et de favoriser ainsi des espaces assez larges pour dégager la masse critique « collant » aux réalités du terrain afin de faire système et répondre aux enjeux stratégiques du développement et de l'emploi.

C'est aussi à travers une maille territoriale assez large que pourra se constituer un territoire de projet optimisé en intégrant bien la réalité du couple ville /campagne, de plus en plus indissociables ; les fractures étant d'ailleurs observées davantage au sein du milieu urbain qu'entre l'urbain et le rural⁶.

⁵ CARRE Denis, LEVRATTO Nadine et FROCRAIN Philippe - *L'étonnante disparité des territoires industriels : comprendre la performance et le déclin*, Presses des Mines, 2019, 84 p.

⁶ VELTZ Pierre - *La France des territoires : défis et promesses*, L'Aube, 2019, 175 p.

3. Intégrer véritablement la société et ses représentations pour construire les projets

Dans son ouvrage d'octobre 2018⁷ « Supercollectif, la force de nos intelligences », Emile SERVAN SCHREIBER, spécialiste en psychologie cognitive, estime que l'intelligence d'un groupe est déterminée par la sensibilité aux autres et l'organisation en réseau d'une diversité de points de vue, bien davantage que par la somme des intelligences individuelles.

Il souligne combien tout ce qui est participatif n'est pas intelligence collective.

En conséquence, pour le CESER, ceci met en valeur le **rôle particulier à faire jouer aux corps intermédiaires** ; à l'interface entre la « vox populi » et la démocratie représentative. La société civile organisée doit trouver une place prioritaire à toutes les échelles : le CESER à l'échelle régionale et les conseils de développement au plan local.

Le CESER par la variété de ses membres permet une construction commune qui est tout sauf le plus petit commun dénominateur.

Quant aux conseils de développement d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER déplore qu'avec le remplacement des contrats Auvergne et des CDDRA par les contrats ambition Région, ils soient souvent marginalisés voire oubliés pour

accompagner le développement local. La loi ne les rend plus obligatoires que pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les rend très dépendants du bon vouloir des élus locaux. Ils sont pourtant souples et adaptables aux spécificités locales.

Ces outils méritent d'être valorisés.

4. Contractualiser sur des projets à effet levier, avec le souci du sur-mesure et de l'innovation

Projet « d'avenir » ou logique de guichet ?

Souvent, nombre d'élus privilégient l'investissement dans des bâtiments ou du génie civil. Il est certes essentiel au plan local, communal ou intercommunal, mais son caractère d'« investissement d'avenir » n'est pas toujours avéré au-delà de l'intérêt local et d'une pure logique d'aménagement de l'espace. Contrairement à la période des 30 glorieuses, c'est aujourd'hui le développement qui tire l'aménagement et plus l'inverse.

Certes, l'aide aux communes apportée par les Départements a tendance à diminuer fortement, compte tenu de la contrainte budgétaire qui pèse sur leurs compétences en matière d'action sociale, d'entretien des routes ou des

collèges, ... Mais ce devraient alors être les intercommunalités montées fortement en compétences ces dernières années qui devraient prendre le relais sur des investissements à faible effet levier et non pas la Région. Celle-ci risque de réduire alors son intervention à un rôle de supplétif ou d'investissement d'opportunité.

On observe ainsi surtout pour les bonus ruralité accordés aux petites communes, mais aussi parfois pour les contrats Ambition Région, le risque d'un retour de la Région à la logique de guichet où les élus viennent « faire leur marché ». Ceci avait été dénoncé vigoureusement par l'Exécutif au début des années 1990, et l'a été par le CESER de manière constante depuis cette époque, malgré les efforts pour faire aboutir des projets de territoire, malheureusement marqués par une complexification excessive. On peut déplorer une difficulté du balancier à se fixer sur le bon niveau intermédiaire⁸.

Le CESER réitère combien les priorités de l'intervention régionale devraient **se concentrer sur la recherche du meilleur effet levier à travers des dépenses d'« investissement d'avenir »** inscrites en section comptable d'investissement ou de fonctionnement. Le CESER a souligné à maintes reprises combien la césure comptable est artificielle, tant il peut exister de « bonnes » dépenses de fonctionnement et de « mauvaises » dépenses d'investissement.⁹

Simplicité, subsidiarité et « sur-mesure »

Le CESER relève avec intérêt la simplicité unanimement reconnue de la mise en œuvre des contrats Ambition Région et le dialogue de qualité de la Région pour « coller » aux réalités locales.

« La médiation de l'objet par le sujet prend toujours la forme d'un projet »

Gaston BACHELARD

Le nouvel esprit scientifique, PUF, 1934, p15
Source

⁷ SERVAN-SCHREIBER EMILE, SUPERCOLLECTIF, LA FORCE DE NOS INTELLIGENCES, FAYARD, 2018, 220 P.

⁸ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – Contribution - Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2020

⁹ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – Avis sur les relations et contractualisations financières Etat-Région, Juillet 2019, 52p

Le principe de subsidiarité émanant du terrain doit ainsi prévaloir sur toute recette miracle promise par des règles verticales et des appels à projets qui écartent les collectivités les plus démunies pour assurer un montage complexe des dossiers.

Il appelle de ses vœux une sélectivité des crédits régionaux de façon à **prioriser le soutien à la conception de projets dans les territoires les plus fragiles**, par une sorte de discrimination positive concernant le financement de l'animation territoriale.

Il apprécie que ces territoires en difficulté devraient constituer la cible privilégiée de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) mise en place par l'Etat, à travers des contrats de cohésion territoriale. Ceci rejoint par ailleurs la demande des sénateurs Josiane COSTES et Charles GUENE rapporteurs pour la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation du rapport d'information en date du 2 juillet 2020 sur l'ingénierie territoriale et l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Pour le CESER, la hiérarchisation des territoires selon leur niveau de fragilité doit être arbitrée au vu des conclusions d'une démarche objective, celle de la méthode scientifique de l'évaluation fondée sur les critères de l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'utilité.¹⁰

Limiter le saupoudrage de crédits

Il revient au porteur de projet, comme ce fut le cas de Pierre JARLIER dans l'Est Cantal, de savoir **s'opposer aux demandes multiples** d'un saupoudrage de crédits sans effet levier et de procéder à des choix de priorités sur quelques opérations à enjeu. L'aide régionale doit alors accompagner cette démarche à une hauteur

significative pour faire levier, comme ce fut le cas dans l'Est Cantal où les taux régionaux d'intervention s'échelonnaient entre 15 et 50 %.

Stimuler l'innovation, essentielle pour rebondir en période de crise

Le CESER estime que les spécificités des territoires constituent un socle sur lequel il convient d'ancrer les projets. Mais il ne faut pas demeurer attentiste. Il faut au contraire, une fois qu'elles sont bien identifiées, faire fructifier toutes les ressources matérielles et immatérielles, tout particulièrement les savoir-faire.

Il importe de bonifier **l'innovation collective** technique et sociale (numérique, transition énergétique, réseaux d'acteurs...). Celle-ci apporte aux territoires des **ressorts pour rebondir face aux crises** telles que la crise actuelle. La plus-value collective doit concerner autant les actions opérationnelles que les processus de travail inspirés par l'homme. Le groupe ARCHER à ROMANS a montré sa capacité de rebond industriel tout en intégrant l'innovation sociale.

Une bonne coopération entre les entreprises industrielles traditionnelles et/ou innovantes d'une part,

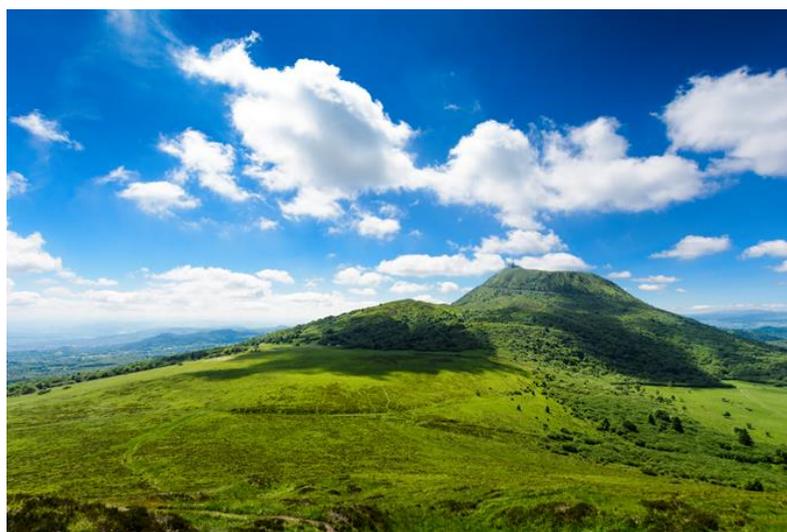
les entreprises locales artisanales et commerciales d'autre part peut constituer un facteur majeur de résilience.

Par ailleurs, **un dialogue équilibré des territoires avec les Métropoles** est essentiel : leurs ressources notamment cognitives sont à valoriser pour alimenter les chaînes de valeur dans les territoires environnants, ceci même s'il ne faut pas tout attendre d'un « ruissellement » souvent illusoire.

C'est ce dialogue équilibré qui doit permettre :

- de préserver et développer le tissu industriel fondamental pour le développement économique d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- de relever les défis technologiques dans tous les territoires.

L'innovation collective, c'est aussi la capacité des acteurs des territoires, à **encourager**, pour faire évoluer les mentalités des citoyens qui auraient du mal à innover, à quitter une routine sclérosante. Se plaçant en protection et repli sur eux-mêmes, ils risquent d'être entraînés dans une spirale du déclin et de générer des frustrations et des colères.



¹⁰ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – Contribution - Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2020

5. Renforcer l'ingénierie stratégique et opérationnelle, en s'inspirant des anciens contrats Auvergne plus

Pour éclairer les choix, la clé réside dans l'ingénierie stratégique préopératoire complétée par la méthodologie appropriée.

Le CESER partage les observations (p. 37) des sénateurs Josiane COSTES et Charles GUENE dans leur rapport d'information sur l'ingénierie territoriale et l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Selon eux, les études en amont permettent d'économiser des moyens en aval et de mieux valoriser les externalités positives valorisables (environnement, cohésion sociale, acceptabilité...).

Pour mettre en œuvre cette ingénierie avec le souci de la plus grande efficacité des moyens, le CESER estime qu'on pourrait s'inspirer de la méthode de **mutualisation** de l'apport de tous les acteurs réunis, telle qu'initiée au plus près du terrain dans la dernière génération des contrats Auvergne +. Ceci est essentiel, notamment pour ce qui concerne le financement de l'animation de la contractualisation. Pourquoi pas un forum annuel des territoires organisé par la Région ?

Le CESER suggère en outre, pour l'appui à l'ingénierie territoriale, de s'inspirer du dispositif économique régional Ambition Région à destination des entreprises. Celui-ci permet un apport de conseil, diagnostic, accompagnement aux entreprises moins bien pourvues, en préalable à un projet.

Pour le CESER, la réussite du développement ne peut cependant pas se limiter à la recherche de

facteurs endogènes.

Il peut être fait appel à différentes méthodes dont par exemple une approche qui module le soutien aux porteurs de projet selon son degré d'autonomie et sa compétence. Le cabinet Katalyse parle d'une approche « caméléon ».

6. Actionner plusieurs leviers de coopération territoriale

Le CESER a déjà eu l'occasion dans sa contribution de novembre 2019¹¹ de mettre en exergue un certain nombre de facteurs de réussite constituant autant de leviers de coopération économique territoriale. Il considère qu'ils sont toujours valides non seulement dans le champ économique mais aussi plus globalement dans l'ensemble de l'action territoriale. En sus de l'ingénierie déjà citée dégageant clairement diagnostic et objectifs, il ressort l'importance particulière de réunir :

- **Le temps long, essentiel** pour construire une mémoire collective et une confiance mutuelle entre les acteurs
- **L'implication des personnes.** Ce sont des « entrepreneurs de territoires », enthousiastes et fédérateurs, et collant à l'ADN du territoire, qui sont nécessaires pour porter les projets. Ils relèvent désormais davantage du groupe d'acteurs que de l'homme providentiel élu ou acteur de la société civile. Ils doivent entraîner et organiser la complémentarité des rôles de chaque partenaire qui doivent adhérer pleinement à une logique d'intérêt général.

- **L'acceptabilité sociale des projets.** Le CESER réitère combien à l'amont des projets, une concertation nourrie doit être organisée où pourront être évoquées les alternatives. L'intérêt général doit résulter d'un processus de débat contradictoire et d'un dépassement d'attitudes prisonnières de symboles.¹²
- **La préoccupation permanente du suivi et de l'évaluation.**

7. Favoriser une dynamique des réseaux d'acteurs (associations, entreprises, services publics) au bénéfice des territoires

Hier les bassins de vie coïncidaient plus ou moins avec les bassins d'activité. Tel n'est plus le cas. On dénombre en effet plus de 350 bassins de vie définis par l'INSEE, et on compte 10 fois moins de zones d'emploi INSEE. L'avenir des territoires est de plus en plus lié à la **dynamique des flux et des réseaux**. Ainsi, des richesses produites ici peuvent être consommées ailleurs, même en circuits courts. De plus, on habite en un lieu, on travaille dans un autre, on consomme dans un troisième et on se divertit dans un quatrième. Les territoires ne sont donc pas des îles et interagissent en permanence. Il importe de rechercher comment, à **partir de territoires et leurs ressources locales, les placer dans des systèmes de réseau qui les transcendent**.

C'est donc de la capacité à écouler les flux physiques, numériques, intellectuels, en les adaptant sans cesse aux mutations et au changement que dépendront les territoires. Le parallèle peut être fait

¹¹ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales, un enjeu régional*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2019, 57 p.

¹² CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Contribution, Pour une stratégie régionale d'investissement au service des territoires*, octobre 2017, 52 p.

ainsi avec un organisme vivant et la circulation sanguine répondant dans des limites définies aux conditions de température, de pression, aux agressions extérieures de toute nature.

De la dynamique plus ou moins grande des réseaux entre les acteurs dépendra de fait la **résilience** pour rebondir dans des crises telles que la crise sanitaire actuelle.

Une telle dynamique s'enrichit de la multiplication des opportunités de rencontres probables ou improbables. D'où l'**intérêt des espaces collaboratifs et de créativité** qui se créent, s'organisent et développent aussi bien en présentiel qu'à l'aide des outils numériques.

Les clubs d'entreprises, les partenaires sociaux organisés en territoire, les clubs sportifs peuvent jouer ce rôle. Le rôle des associations à caractère culturel, économique, professionnel, est tout aussi essentiel.

De même, un bon maillage des services publics est fondamental pour répondre aux besoins des usagers, de manière personnalisée.

A ce titre, le CESER renouvelle son attachement :¹³

- à l'association de la société civile pour exprimer les attentes au plus près des réalités de terrain,
- à une réinvention de l'offre de services publics par davantage de mutualisation, de médiation, de couplage présentiel/distanciel,
- au management territorial entre autorités organisatrices.

On peut citer aussi un certain nombre de lieux et événements dédiés à la construction de projets.

Les fablabs, laboratoires de fabrication numérique sont conçus

comme des tiers lieux ouverts où chacun peut concevoir, converser et réaliser des prototypes à l'aide d'outils informatiques tels que des imprimantes 3D.

Par ailleurs, des entreprises, de grandes organisations, des établissements d'enseignement supérieur organisent une ou plusieurs journées d'ateliers collaboratifs ou workshops pour construire ensemble des projets.

On note aussi des événements de type hackathons où se rassemblent des centaines de personnes par exemple en une nuit de créativité sur les projets entrepreneuriaux en réponse à des défis sociétaux. A titre d'exemple, LYON a accueilli une soirée de créativité dédiée à la création d'emplois par l'émergence de concepts business innovants. Les échanges entre mondes de l'entreprise, de la recherche, des collectivités... ont engendré des entreprises dans la santé et la nutrition, les transitions écologiques, la relocalisation industrielle.

On relève aussi, pour une action davantage inscrite dans la durée, les start up de territoire qui permettent à des acteurs se rencontrant mal ou trop peu la catalyse nécessaire à la gestation de projets. Des groupes projets capitalisent les expériences, choisissent de nouveaux terrains d'application, créent un sens pour une action rassemblée. Décloisonnement, valorisation des ressources, accélération de projets sont favorisés ainsi dans de nombreux domaines : circuits courts de production agricole, économie circulaire, relocalisation, création culturelle,...

On constate par ailleurs pour redonner vie à des villages sans commerce de nouveaux modèles de commerce multiservices par des fournisseurs locaux (produits

locaux, services au public, petite restauration) : les comptoirs de campagne. Ils permettent des lieux de vie, du lien social, et une économie locale.

L'important demeure que chacun des participants qui s'y implique puisse y trouver l'efficacité du temps consacré à de tels réseaux d'acteurs, un retour sur son investissement personnel.

8. Considérer le travail collaboratif numérique

Le numérique a pris une importance considérable avec la crise sanitaire. Il devient un outil majeur pour bâtir des projets locaux à caractère économiques, culturels, associatifs...

De plus, des espaces partagés ouverts à tous types de publics et répartis dans les territoires, doivent être mis à profit pour satisfaire cet objectif relatif à la construction de projets locaux par le numérique. Ainsi, ce doit être un usage à privilégier pour les campus numériques régionaux tels que celui d'Auvergne-Rhône-Alpes à CHARBONNIERES, au-delà de leur activité tournée vers la formation.

9. Porter à connaissance les bonnes pratiques

Le CESER partage avec l'économiste Olivier BOUBA OLGA¹⁴ le constat que généraliser partout un projet de territoire à la suite d'une expérimentation dans un territoire déterminé s'avère souvent décevant. Ceci tient à la diversité des contextes territoriaux qui ne peut admettre des modèles « prêts à porter ».

¹³ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – Note COVID 19 Repenser demain, le regard du CESER, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2020, 93 pages

¹⁴ BOUBA-OLGA Olivier - Pour un nouveau récit territorial, PUCA, 2019, 31 p.

Il souligne au contraire combien il importe de donner à voir :

- comment les collectifs d'acteurs se débrouillent (définition d'objectifs, feuilles de route, accords-cadres...
- quels sont les imaginaires, les récits de territoires et les interdépendances.

Il faut ensuite s'en inspirer et adapter la méthode dans un autre territoire selon ses ressources et ses marqueurs, sans duplication in-tempetive.

Comme le souligne Albert JACQUART « l'autre nous est précieux dans la mesure où il nous est dissemblable ».

Le CESER considère qu'une banque d'expériences des bonnes pratiques locales devrait être constituée, dans la continuité de la démarche initiée par les membres volontaires au sein de l'assemblée. Connaître une multiplicité des territoires avec leurs marqueurs et leurs réseaux d'acteurs est fondamental pour doter chacun d'une culture de projet, d'une boîte à outils afin de bâtir un projet nécessairement sur mesure.

10. Optimiser la responsabilité d'une Région animatrice en matière d'aménagement du territoire

La Région a reçu dès l'origine la compétence en matière d'aménagement du territoire et à ce titre un rôle d'ensemblier pour accompagner l'ensemble des collectivités en faveur du développement local.

A l'aube d'une nouvelle mandature, le CESER estime que cette démarche doit trouver un nouveau souffle. Elle doit dépasser toute logique de guichet pour mettre en mouvement les solidarités locales,

à travers une fonction d'entraînement dans une dynamique qui évite tout esprit de leadership hégémonique et jacobin.

Ce nouveau souffle de la Région sur les territoires se justifie par ailleurs pleinement en période de mutation stimulée par la crise sanitaire ; cette dernière ayant montré combien nombre de réponses aux problèmes de l'heure sont présentes dans les territoires et doivent être sollicitées par les bons stimuli.

Si certains territoires bénéficient déjà d'une forte dynamique relationnelle, d'autres sont à la peine. Il importe que la Région les accompagne, les stimule et limite les effets d'inégalités territoriales accrues.

Dans un phénomène de métropolisation croissante, il est essentiel qu'elle joue un rôle de régulation à l'aide des outils que sont les schémas du SRDEII et du SRADDET, dont le chantier de la territorialisation demeure à ouvrir.

C'est à la Région qu'il revient de créer des liens entre les acteurs et d'articuler les échelles de territoires et de développer entre ces échelles une agilité rendue encore plus nécessaire par la crise. Le dialogue métropoles/espaces ruraux doit en particulier passer de l'intention affichée dans le CPER 2014-2020 à l'action.

A ce titre la conférence territoriale de l'action publique devrait être un outil à mobiliser par la Région avec une approche pragmatique et non pas technocratique : le CESER l'a déjà souligné à maintes reprises.¹⁵

La Région animatrice dispose en outre d'une double chance à saisir :

- Des polarités particulièrement bien réparties sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, mieux que dans toutes les autres régions françaises, avec des

agences d'urbanisme disponibles et compétentes

- Une société civile organisée prête à s'impliquer au niveau régional avec le CESER et au niveau local avec les conseils de développement.

Le CESER forme le vœu d'une volonté politique au rendez-vous de l'enjeu, pour l'avenir des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes.



¹⁵ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Ambition territoires 2030 : sept clés pour réussir*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2018, 46 p.



Conclusion

Pour la région française la plus marquée par la diversité de ses territoires, le CESER propose à travers cette contribution un échantillon fourni d'éléments concrets :

- Sur les fragilités et les robustesses des ressources et marqueurs de quelques territoires.
- Sur les ressorts d'une intelligence collaborative entre les acteurs pour mobiliser et activer ces ressources, ainsi que « capter » les ressources externes.

De cette matière, il reste à tirer les enseignements sur les capacités à lier le plus étroitement :

- La création de chaînes de valeur autour de projets de territoires pensés et ciblés pour faire effet levier sur le développement local.
- L'exercice des solidarités et des complémentarités pour mieux résister aux chocs et développer une résilience, dont les principaux facteurs clés sont l'implication, l'anticipation, l'expérimentation, la confiance, les réseaux, l'innovation, en bref des valeurs humaines. La crise sanitaire rend particulièrement actuelle cette préoccupation.

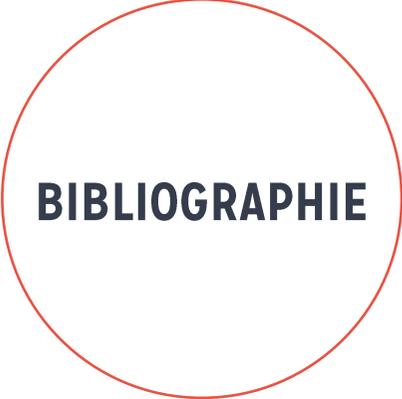
Cette contribution souligne l'importance du temps long, cadre de l'évolution des représentations mentales. Par la connaissance de marqueurs de territoires et de leurs capacités d'activation, elle constitue une poutre maîtresse pour une construction du fait régional Auvergne-Rhône-Alpes qui appellera nécessairement beaucoup de patience. N'oublions pas que Rhône-Alpes elle-même avait une logique régionale encore fragile après 40 ans de vie commune entre ses habitants.

Elle apporte aussi un matériau pour un temps plus court, celui des rebonds et des capacités de régénération des ressources des territoires après la crise sanitaire. A ce titre, le CESER propose de faire remonter à l'échelle nationale une expérience et un éclairage issus du terrain en Auvergne-Rhône-Alpes. Il propose ses services pour alimenter notamment :

- Le nouvel observatoire national des impacts territoriaux de la crise initié par le Conservatoire national des Arts et Métiers, l'assemblée des Communautés de France, l'association des directeurs généraux des Communautés de France et l'Institut pour la Recherche à la Caisse des Dépôts.
- La nouvelle agence nationale de cohésion des territoires.

« Transformer les apprentissages locaux en apprentissage collectif en faisant circuler les idées et les expériences, est un enjeu essentiel : c'est à cela que devrait s'employer la puissance publique, plutôt qu'à imposer des normes universelles. »

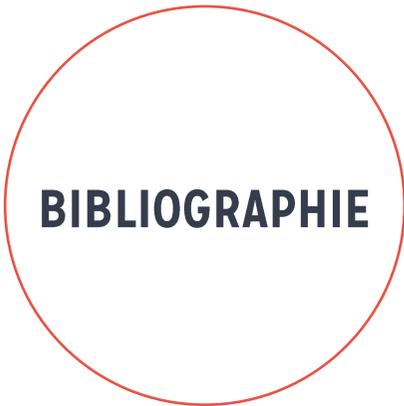
Pierre VELTZ, La France des territoires, défis et promesses, L'aube, 2019, 175 pages



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **BOUBA-OLGA Olivier** - *Pour un nouveau récit territorial*, PUCA, 2019, 31 p.
- **BOUBA-OLGA Olivier** - *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité*, Editions Atlantique, 2017, 100 p.
- **CARRE Denis, LEVRATTO Nadine et FROCRAIN Philippe** - *L'étonnante disparité des territoires industriels : comprendre la performance et le déclin*, Presses des Mines, 2019, 84 p.
- **CHARPIGNY Florence et DUMONS Bruno (dir.)** - *Rhône Alpes : la construction d'une Région XIX^e-XX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2015, 217 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Pour l'organisation du territoire rhônalpin adaptée à une stratégie d'aménagement et de développement dynamique*, CESER Rhône-Alpes, mai 1992.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Avis sur le rapport d'évaluation de la procédure des contrats globaux de développement*, CESER Rhône-Alpes, novembre 1999, 11 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Avis sur la participation des acteurs socioéconomiques locaux aux contrats de développement et pays*, CESER Rhône-Alpes, juin 2000, 17 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Avis sur l'état d'avancement de la démarche régionale généralisée d'évaluation et l'évaluation du volet économique des contrats de développement Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2008, 12 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Pour un management territorial en Rhône-Alpes. Quelle dynamique de projets structurant l'aménagement du territoire*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2011, 51 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Avis sur l'évolution des modalités opérationnelles des contrats de développement Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, mars 2012, 16 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES** - *Fait métropolitain et fait régional en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 67 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Avis sur la création des contrats d'aménagement intercommunal*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2016, 12 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Avis sur le contrat de territoire spécifique au Haut-Allier*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, septembre 2016, 15 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Le schéma d'aménagement Auvergne Rhône-Alpes : ambitions et défis*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2017, 60 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Soutenir les associations pour ce qu'elles sont et ce qu'elles font*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, septembre 2017, 51 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-**



BIBLIOGRAPHIE

- RHONE-ALPES** – *Contribution, Pour une stratégie régionale d'investissement au service des territoires*, octobre 2017, 52 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Ambition territoires 2030 : sept clés pour réussir*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2018, 46 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Avis sur le bilan d'exécution des contrats Etat-Région au 31 décembre 2017*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2018, 13 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *SRADDET- Faire du schéma régional une vision d'avenir*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2019, 35 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** – *Avis sur les relations et contractualisations financières Etat-Région*, Juillet 2019, 52p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales, un enjeu régional*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2019, 57 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Avis sur le SRADDET incluant le plan régional de prévention et de gestion des déchets*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2019, 43 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** – *Note COVID 19 Repenser demain, le regard du CESER*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2020, 93 p.
 - **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** – *Contribution - Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2020,
 - **COSTES Josiane et GUENE Charles** - *Rapport d'information fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'ingénierie territoriale et l'agence nationale de cohésion des territoires*, Sénat, juillet 2020, 156 p.
 - **DORE Gwenaël** - *Les Régions françaises et le soutien aux territoires depuis 2016*, Revue d'Economie régionale et urbaine, Armand Colin, 3 mars 2020, p 533-554.
 - **GROBOZ André** - *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, L'Imprimeur, 2001, 288 p.
 - **REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Ambition Territoires 2030 : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*, rapport d'objectifs, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.
 - **SERVAN-SCHREIBER EMILE**, *SUPERCOLLECTIF, LA FORCE DE NOS INTELLIGENCES*, FAYARD, 2018, 220 P.
 - **VELTZ Pierre** - *La France des territoires : défis et promesses*, L'Aube, 2019, 175 p.



GLOSSAIRE

Glossaire

ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

CPER : Contrat de Plan Etat Région

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds européen Agricole pour le Développement Rural

IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

NOTRe (loi) : loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PNR : Parc Naturel Régional

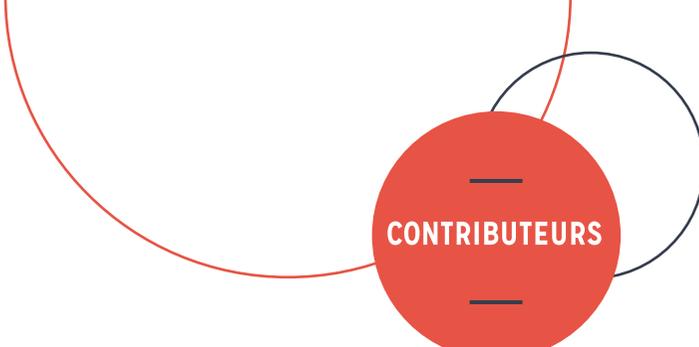
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Jean-Raymond MURCIA**

Président de la Commission 4 « Territoires, transport, infrastructures et numérique »

► **Michel-Louis PROST**

Deuxième Vice-Président – Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BOISSELMON Alain
- BORDES Claude
- CABUT Bruno
- CADARIO Jacques
- CORNUT Jean-Marc
- DESSERTINE Philippe
- GIROD Pierre
- GUINAND Jean
- LASSALLE Valérie
- LATAPIE Didier
- MARCAGGI Christophe
- MARTEL Alain
- RENIE Stanislas

Collège

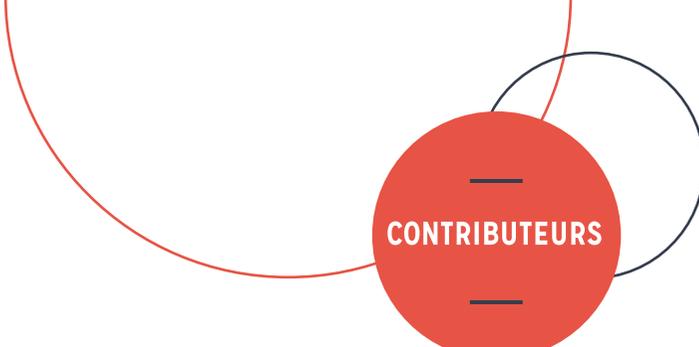
2*

- BLACHON Eric
- CARCELES Robert
- DI MARCO Anna
- FATIGA Antoine
- GRANDJEAN François
- GUILLOT Daniel
- HOURS Eric
- LAGNIER Christine
- LOZAT Jean-Luc
- MARGERIT Laurence
- MILBERGUE Denise
- MORISSE François
- MURCIA Jean-Raymond

Collège

3*

- AUBERGER Eliane
- BARATAY Denis
- BENOIT Jean-Marie
- CERNYS Rémy
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie
- EROME Georges
- JUILLAND Christine
- LAOT Patrick
- LE FAOU Michel
- MARTIN Gérard
- NUIRY Jean-Bernard
- PESCHIER Rémi
- PICCOLO Maël



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- SIQUIER Marie-Amandine
- THAUVETTE Alain

Collège

2*

- MUSSET Sophie
- SEGAULT Hélène
- VINCIGUERRA Pio

Collège

3*

- RIVIERE Elisabeth
- SAUMUREAU Marc

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BERNARD Mathias, Professeur d'histoire, Président de l'Université de Clermont Auvergne

BERTHELIER Jean, ancien Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal

BOSSARD Frédéric, directeur Agence d'urbanisme St Etienne Epures

CELLIER Emmanuel, chargé de mission Agence d'Urbanisme de Lyon

CHARPIGNY Françoise, laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, CNRS

CONORD Fabien, Professeur d'histoire, Université de Clermont Auvergne

CORNU Pierre, Professeur d'histoire contemporaine et d'histoire des sciences, Université Lyon 2

DUMONS Bruno, laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, directeur de recherches CNRS

DURAND Jean-Dominique, Historien émérite, spécialiste d'histoire religieuse

FAYARD Dominique, Communauté de communes Charolais-Brionnais

GOURBET Alain, ancien cadre SAGEM, spécialiste histoire industrielle de Montluçon

GUYOT Pierre, ancien responsable Allier de l'agence régionale de développement économique

JARLIER Pierre, Président Saint-Flour Communauté

JOLY Hervé, laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, directeur de recherche CNRS

JUDET Pierre-Marie, laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, maître de conférences à Grenoble Alpes

LYNCH Edouard, laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, Professeur d'histoire à Lyon 2

MAZET Charles, directeur Agence d'urbanisme Clermont-Ferrand

MILLET Nicolas, administrateur territorial, ancien Directeur des Politiques territoriales à la Région Rhône-Alpes

MOCHON Jean, Consultant, directeur du développement "La Belle Idée"

PARENT Benoît, directeur Agence d'urbanisme Grenoble

PERRAT Jacques, Association pour le Développement des Etudes Economiques et Sociales.

PINARD LEGRY Bruno, ancien directeur Agence de développement économique Vichy Communauté Développement

RIEUTORT Laurent, Professeur de Géographie à l'Université de Clermont Auvergne

ROUSSEL Olivier, directeur Agence d'Urbanisme Lyon

Les conseillers du CESER Auvergne-Rhône-Alpes :

AUBERGER Eliane, Conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

BENOIT Jean-Marie, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

BOLF Edith, Conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

BORDES Claude, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CERNYS Rémy, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CHABBAL Jean, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CORNUT Jean-Marc, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie, Conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

DI MARCO Anna, Conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

FATIGA Antoine, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

GUIEAU Willy, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

GUILLOT Daniel, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

LAOT Patrick, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

LOZAT Jean-Luc, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

MARGERIT Laurence, Conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

MORISSE François, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NUIRY Jean-Bernard, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

REYNIER Frédéric, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

VERDIER Jean-Louis, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Jean-Marc CORNUT, Au nom du Collège 1

M. le Président, Chères Conseillères, Chers Conseillers

« QUAND LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES DYNAMISE AUVERGNE/RHÔNE-ALPES »

Beau sujet pour notre commission « Territoires, Transports, Infrastructures et Numérique »

Sujet passionnant situé au cœur des travaux de la commission 4.

Sujet essentiel pour le "Bien Vivre Ensemble " et le "Faire Envie" en AUVERGNE/RHÔNE-ALPES.

Les premières réunions de bureau et de commissions furent quelque peu laborieuses, tant les approches et les prismes de chacun étaient variés.....comme l'image de nos territoires.

Il nous fallait mettre en place une méthodologie de travail, d'orientations afin d'éviter un énième rapport peu ou prou semblable à nos contributions antérieures.

LE PRÉSENT RAPPORT EST ORIGINAL.

Vous avez pu remarquer, qu'au-delà des auditions d'experts de type "académique", les témoignages ou regards croisés de conseillers, en qualité d'acteurs et de citoyens des territoires d'Auvergne/Rhône-Alpes, ont contribué à une nouvelle expression plus personnelle.

Une riche complémentarité à la parole classique. Un débat plus chaleureux..., plus vivant..., plus impliqué...

Il est vrai que le sujet s'y prêtait. Une expérience réussie, sans doute à renouveler dans nos futurs travaux quand cela s'avèrera possible.

TERRITOIRES, DYNAMIQUES, RÉGION AUVERGNE/RHÔNE-ALPES.

Comment passer des "Mythes" à la Réalité ?

La Géographie, l'Histoire, les Hommes et les Femmes d'Auvergne/Rhône-Alpes ont façonné leurs territoires sur le temps long.

La mosaïque mise en place au fil des années se caractérise par des très grandes diversités :

- D'espaces: montagnes, vallées, fleuves, plaines (95%), espaces artificialisés (5%). ...
- D'habitats: rural, périurbain, urbain, métropolitain....
- D'activités: industrie, commerce, agriculture, tourisme, thermalisme, enseignement, recherche, innovation, culture, international

Ces atouts confèrent à AUVERGNE RHÔNE-ALPES une position phare à l'échelon national, européen et une attractivité exceptionnelle, reconnue, quoiqu'aujourd'hui parfois décriée, voir contestée.

La commission, après avoir mis en avant les forces de nos bassins de vie, de nos réseaux économiques, de nos organisations sociales, est bien consciente qu'il faut aussi savoir prendre en compte leurs faiblesses et y apporter réponse.

S'il nous faut bien appréhender ce qui rapproche nos territoires, il nous faut également mesurer ce qui les oppose en étant particulièrement vigilant à l'archipélisation régionale : des territoires métropolitains riches et dynamiques face à des territoires anciennement industrialisés, périurbains ou ruraux en souffrance.

S'il est essentiel de "PENSER LOCAL", il est aussi fondamental d'"AGIR GLOBAL".

S'il nous faut assurément réfléchir aux projets des territoires, le succès se construira à partir d'initiatives locales et de dynamiques collectives au-delà de clivages bien présents ici ou là. Dans un monde de changement, de plus en plus hybride, avec des acteurs de plus en plus divers, des choix seront à faire.

Les territoires devront penser et organiser des politiques de flux.

Tout se jouera dans la capacité d'activation des ressources et de leur transformation.

Ces projets, d'initiative locale, portés par des hommes et des femmes leaders, capables de fédérer et entraîner des équipes, devront être accompagnés sur la durée indépendamment du politique.

La région, en co-construction, devra apporter ses ressources et compétences à l'ingénierie des dossiers.

La capitalisation des retours d'expérience et des savoir-faire aideront et sécuriseront ces initiatives locales. Il sera également essentiel d'en assurer les suivis et les évaluations au moyen de dispositifs de gouvernance appropriés.

En conclusion pour le collège 1 :

Pour que nos territoires, forts de leurs ADN, participent pleinement aux enjeux et réalités de la région AUVERGNE /RHÔNE-ALPES, une région située à un carrefour européen exceptionnel d'échange de biens, de flux et de personnes, il faudra que l'ensemble des territoires soit présent, moteur, créateur, entreprenant et fasse corps.

Ces conditions réunies permettront, aux Hommes et Femmes d'Auvergne/Rhône-Alpes, de répondre aux enjeux du futur et d'écrire sans attentisme, sans fatalisme et sans déclinisme leur Histoire.

Le Collège 1 votera l'avis.

INTERVENTION DE Jean-Luc LOZAT, Au nom de la CFDT

La méthode de travail qui nous a été proposée pour construire cet avis a été pour notre délégation CFDT particulièrement innovante et intéressante, notamment grâce à la participation des membres de la commission.

En effet, définir un territoire cela peut paraître chose facile mais l'associer à l'ensemble de la Région AURA l'a été un peu moins.

Les premières auditions ont clairement rappelé que la création de la nouvelle région ne correspond à aucune réalité historique, une réalité que connaissait pour partie la région Rhône Alpes mais pas forcément pour l'Auvergne ou du moins, de la même manière.

La question du territoire adossé à notre nouvelle région se trouvait être une vraie gageure mais correspondait au fil rouge que nous nous étions fixé.

Pour autant, la mayonnaise a bien monté grâce aux ingrédients judicieusement choisis dans une mosaïque de milieux naturels, avec un peuplement contrasté et riche de ses diversités.

Construit autour de témoignages et alimenté par un foisonnement de récits, d'exemples et d'anecdotes, tant historiques que contemporains, la lecture de ce document permet une appropriation des différents secteurs pour finir en un seul et unique code barre, conglomérat de toutes

ces empreintes génétiques révélées par les uns et les autres.

Au final, de défi on passe à un pari réussi dans la construction d'un avenir structurant où tout un chacun pourra se reconnaître tout en rajoutant une pierre à l'édifice du Sraddet. Lequel, prend son véritable sens aujourd'hui dans l'aménagement d'un développement durable et d'équité des territoires, où se mêlent attractivités et spécialités comme de véritables pièces d'un puzzle pour au final n'en faire plus qu'un seul et grand territoire.

Ce document charpenté mériterait peut-être d'être concentré en un 4 pages, afin de permettre à chaque citoyen d'AURA une plus grande appropriation pour encore mieux construire de nouveaux projets toujours plus innovateurs et sources de progrès.

Ce rapport, est, me semble-t-il, une véritable démonstration, qu'en tenant compte d'avis différents on arrive à construire une formidable histoire qui a du sens, tout en gardant un cap collectif.

Une fois ces remarques faites, le groupe CFDT votera favorablement cet avis.

Merci.

■ INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT

La commission 4 a entrepris un travail passionnant et innovant en permettant à tous les conseillers qui le souhaitent d'apporter une vision empirique et collective de leur territoire. En effet, nous n'avons pas tous la même vision des espaces territoriaux et c'est ce qui fait notre richesse, notre patrimoine culturel, notre bien commun pour construire une intelligence collective mais aussi collaborative à partir de nos expertises croisées.

L'innovation méthodologique sur un temps long favorise le temps de l'appropriation du sujet de manière collective, par l'apports d'experts externes, mais aussi un questionnement permanent, nous invitant à sortir de "zones de confort" » pour interagir sur une approche globale concernant le territoire Auvergne – Rhône-Alpes, ses politiques régionales, ses leviers à mobiliser permettant de mobiliser tous les acteurs.

La notion de territoire peut se comprendre par le cumul de différents aspects : la première notion peut se relier historiquement aux enjeux de pouvoirs et de domination (la racine latine Jus terendi : celui qui détient le rôle de terrifier) mais elle peut aussi s'enrichir du territoire comme espace social, espace de vie, de pensée, d'expression et d'action, qui incorpore la diversité des acteurs sociaux.

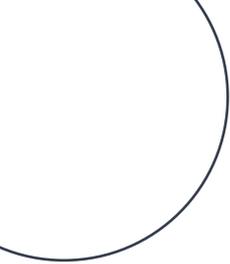
Un espace social pouvant contribuer à un aménagement social, environnemental et économique équilibré de tous les territoires dans lesquels pourraient vivre et travailler les habitants d'une région. C'est bien la dimension de l'humain, des interrelations sociales avant tout qui doivent être retenues.

L'action publique constituerait alors un maillon essentiel de cet équilibre territorial.

Néanmoins, les politiques publiques et leurs dispositifs sont désormais orientés vers l'innovation, la compétitivité, l'excellence, la créativité et l'attractivité. En focalisant sur la compétitivité, la conception d'égalité des territoires s'efface devant leur mise en concurrence quel que soit l'échelon.

Cette évolution de l'action publique influe sur l'aménagement territorial et la synergie des acteurs. En ce qui concerne notre région, la logique de projet de territoire s'est effacée au profit d'une logique de guichet.

Nous ne pouvons que regretter la disparition des contrats de développement durable, ainsi que des contrats territoriaux emploi formation, mis en œuvre par la Région Rhône-Alpes sous la précédente mandature. En effet, par leur diagnostic partagé entre la Région et le territoire, par la mise en œuvre de l'ingénierie ainsi que la gouvernance associant à différents niveaux les acteurs socio-économiques, les citoyens du territoire, le monde associatif, les partenaires sociaux et



l'ensemble des forces vives du territoire, par la nature des projets, ces contrats étaient créateurs de dynamiques croisées, de dialogue et d'expression de la démocratie. Ils étaient, certes, perfectibles ainsi que le pointait le CESER, auraient pu être simplifiés dans leur organisation et fonctionnement, néanmoins, leur suppression par le nouvel exécutif a anéanti un processus important pour la Région dans le même temps qu'elle fusionnait avec l'Auvergne qui avait elle aussi développé une démarche innovante avec les contrats Auvergne +.

A l'heure où les capacités de diagnostics de notre territoire sont affaiblies par les conséquences de cette politique, ainsi que les solutions pouvant être élaborées et donc de permettre un rebond, l'avis de la commission propose 10 suggestions s'appuyant sur les expériences afin de promouvoir non seulement une intelligence collective, mais aussi collaborative.

En effet, limiter l'action concertée aux seuls acteurs économiques et politiques semble voué à l'échec au regard des récents mouvements de colère sociale qui ont explosé ces dernières années, qui ont permis à un ensemble d'acteurs d'horizons divers de se rassembler et de formuler des propositions alternatives pour rompre avec un modèle de société fondé sur le tout financier et le court-termisme. L'éloignement des décisions, l'absence de leur transparence, l'omniprésence technocratique dans les échelons de décisions semblent détourner, de plus en plus, les citoyens des scrutins électoraux, alors que dans le même temps ils sont de plus en plus nombreux à porter des exigences de justice sociale et spatiale.

Ainsi, la multiplication des effets d'annonces des différents plans de relance aux différents échelons territoriaux, affichant des moyens financiers colossaux mais invérifiables, répartis au sein d'instances opaques sans contrôle démocratique pourrait être fatale à toute forme d'intelligence collaborative, dès lors qu'elle essaie d'exclure le rôle de certaines propositions disruptives dont celles des partenaires sociaux.

Dans le même temps, multiplier les appels aux citoyens actifs, voire responsables de leur destin, tout en les contrôlant ou les cadrant, dans des dispositifs de type conférence citoyenne est tout aussi dangereux si ces initiatives ne sont pas accompagnées de propositions d'interventions sur la production / redistribution des richesses avec de puissants mécanismes de péréquation.

Il ne s'agit pas d'avoir un projet pour le territoire et de vouloir l'imposer à tous. Il s'agit, avant tout, de le partager collectivement pour qu'il puisse être porté par tous les acteurs. Pour cela, il conviendrait de restaurer les lieux de dialogue et de négociation sociale au plus près des territoires et notamment dans les entreprises.

La crise sociale, écologique économique et démocratique que nous traversons appelle à un changement systémique imposant non pas un plan de relance, mais un plan de survie, impliquant, à partir d'un diagnostic territorial partagé, une remise à plat des politiques publiques et des propositions fortes de cohésion sociale pour répondre avant tout aux besoins des populations afin de réduire les inégalités et de favoriser le vivre ensemble.

Cette crise a également pointé l'importance plus que jamais essentielle de la place des services publics au cœur de nos territoires. Ils constituent un marqueur essentiel qui doit prendre toute sa place dans le SRADDET, boussole de l'action publique.

De même, l'élaboration des futurs CPER, outils de convergences de politiques structurelles : enseignement supérieur, transitions énergétiques et infrastructures de mobilité devra prendre en compte cette nécessaire évolution sociétale.

Il est par ailleurs extrêmement intéressant que cet avis soit présenté le même jour que celui de la section Prospective sur les mobilités, qui à travers les 4 scénarii proposés de territoire et de contexte met en perspective les évolutions d'enjeux collectifs de régulation.

La CGT votera l'avis.

■ INTERVENTION DE Denise MILBERGUE, Au nom de l'Union Syndicale Solidaires

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Nous voudrions tout d'abord remercier Jean Raymond Murcia pour son dynamisme dans la présidence de ce groupe et saluer aussi la façon dont il a favorisé la démocratie dans le travail de la commission. Les contributions des conseillers amènent de la vie et de la richesse dans notre texte, celle des acteurs de terrain. Elle complète les apports des experts et montre la compétence interne du Ceser.

Ce texte, à la fois riche et dense mériterait qu'on approfondisse les différents paragraphes qui le composent, certains constats ou analyses pouvant faire l'objet de débats voire de désaccords. La référence à la bataille de Gergovie et au prêche de la croisade par Urbain II comme élément fondateur de l'ex région Auvergne, par exemple est discutable, comme d'autres points certainement, mais n'entame en rien la cohérence générale de la contribution. De la même façon, la valorisation de la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes porteuse d'unité historique et économique ne devrait-elle pas être relativisée, la question de la décision de cette fusion territoriale ne venant pas du terrain mais d'une décision politique centrale. Une des conséquences de cette fusion étant malgré tout l'éloignement des lieux de décision du terrain.

Cette contribution fait un état des lieux économique et social de la région et de sa diversité. Il pourrait constituer un document de base permettant d'approfondir certains sujets que le CE-SER ne manquera pas d'aborder :

Les questions de maintien, voire de développements des lignes ferroviaires, du ferroutage, le maillage des infrastructures et des professions de santé, les problèmes de transports et d'hébergements des jeunes scolarisés pour ne citer que ces exemples, et tout cela à l'aune du respect de l'environnement.

C'est donc tout l'intérêt de cette contribution, outre son travail de recherche, c'est de permettre aussi, une ouverture, un enrichissement à d'autres travaux de notre assemblée.

Nous voterons donc cette contribution.

■ INTERVENTION DE Patrick LAOT, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le président, chers collègues

Dans cet avis sur le rapport de l'auto-saisine de la Commission 4 [Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes] nous voudrions souligner plusieurs points.

1/ L'intérêt et l'originalité de la démarche qui a impliqué les conseillers en tant qu'experts ;

- Les méthodes habituelles du CESER consistent à auditionner des « experts » externes puis à réfléchir, débattre sur leurs apports afin de formuler un avis et des préconisations sur un sujet défini. Ici la commission a enrichi ses méthodes en se nourrissant d'éléments d'expertise apportés par les conseillers sur leur propre territoire. Les conditions d'auditions ont été les mêmes que pour les experts externes. Une démarche à reprendre pour d'autres contributions dans d'autres commissions. En effet, l'ensemble des conseillers représente un potentiel d'expertise qui n'est pas assez exploité au sein du CESER.
- Les travaux de la commission ont accordé une large part à l'acculturation commune qui a été enrichissante pour tous et qui apporte un inventaire dense.
- Et enfin, d'autres commissions et notamment la commission des finances sont intervenues enrichissant le contenu. La transversalité entre commissions, souvent évoquée, rarement mise



en œuvre, a abouti sur ce sujet, à de nombreuses réflexions et projections.

Le mot « dynamique » revenant souvent dans les échanges.

2/ L'intérêt du sujet :

Définir une identité ou les identités de la jeune région AURA a rapidement fait l'unanimité de la commission.

En effet, on parle souvent des territoires au CESER, c'est même un des fils conducteurs de la mandature. Mais définir la notion même de territoire n'est pas si simple.

La commission s'est placée délibérément dans la perspective que le territoire est un espace de projection, d'innovation, où la mise en valeur par les réseaux ; et le souci d'être opérationnel, coopératif n'est pas en décalage avec la responsabilité qui incombe à tous les acteurs qui interviennent sur le territoire.

Et plutôt que de rester dans des considérations théoriques, la commission s'est appuyée sur des exemples pratiques, concrets, où on a pu prendre connaissance des apports de plusieurs conseillers sur leur territoire respectif, et des apports de spécialistes, chacun dans leur domaine de compétences.

C'est bien un travail de projection économique et culturel, en ayant soin de rappeler l'histoire, le passé, les avantages et les inconvénients des territoires à travers de multiples exemples comme le relief et la géographie où les économies en place.

Il en ressort un travail qui, dans sa diversité, trace des axes, énumère des dynamiques territoriales, identifie des synergies possibles, met l'accent sur des convergences inattendues.

La méthode est donc fructueuse et riche pour l'avenir.

À partir de cela des leviers ont été identifiés ; il ne s'agissait pas de faire des « préconisations » imposantes mais plutôt d'accompagner des « suggestions » pour enrichir cette diversité. Elle met en avant le rôle primordial de l'intelligence collective et de tout ce qui favorise son expression comme facteur de développement.

En conclusion, pour l'intérêt de sa démarche, et parce que ce rapport est aussi à l'image de la représentativité du Ceser, un subtil mélange de différences et d'expériences, pour ses analyses sur les politiques régionales et l'image régionale qui s'en dégage, les collègues 3 et 4 voteront ce rapport, sauf expression individuelle.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 14 décembre 2020



162 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

1 S'EST **ABSTENU**

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel				
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
ROBERT Anne-Marie		X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X				
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc				
		THOMASSON Pascale				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve				
		FASOLA Blanche				
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François		X				
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth				X
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Le CESER ouvre ici un chantier novateur pour dynamiser la diversité hors du commun des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes ; un territoire se définissant d'abord comme un espace de production de l'humain. Ce chantier prolonge dans le champ de l'action opérationnelle des travaux qui avaient appelé depuis 2016 à faire du SRADDET une boussole pour l'action publique

C'est à travers un foisonnement de témoignages inédits de nombreux membres de l'assemblée ainsi que des intervenants extérieurs, notamment historiens, que le CESER a rassemblé et hiérarchisé un échantillon d'analyses très concrètes de terrain. Il s'est agi d'approcher l'ADN des territoires et la capacité collaborative de leurs acteurs, puis de rechercher comment les transformer en projet de développement. Ainsi, une dizaine de suggestions sont proposées pour faire fructifier ensemble la quintessence des réalités locales de chaque territoire.

Cette contribution vient à propos aussi bien pour le court terme, alors que les territoires doivent développer des capacités de rebond face à la crise actuelle, que pour le long terme afin de contribuer à une construction patiente du fait régional.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | PROJET DE TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT LOCAL | INGENIERIE TERRITORIALE | COOPERATION LOCALE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 RF/ A. ATGER / A. AUBERT/ JP. BAJARD//M. PERES/J. ROBERT/

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20